

SOMMAIRE

	PAGE
LE MOT DU MAIRE	1
TENDON PRATIQUE	2
DELIBERATIONS DU CONSEIL	4
ETAT CIVIL 2014	22
COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 – BUDGET 2014	23 – 24
LA FORET COMMUNALE	26
CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES	27
DES RYTHMES MODIFIÉS ET DES SERVICES PERISCOLAIRES RENFORCES	29
CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE TENDON	34
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU	36
COMMISSION SYNDICALE DES BIENS INDIVIS (CSBI)	37
LES ENTREPRISES ET ARTISANS DU VILLAGE	39
LISTE DES AGRICULTEURS – HEBERGEURS – GÎTEURS	40
L'ASSOCIATION FAMILIALE	42
L'AMICALE LAÏQUE	44
L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	46
LE CLUB DES CASCADES	47
LA SOCIETE COMMUNALE DE CHASSE	48
L'ASSOCIATION DE PECHE (AAPPMA DE TENDON)	52
LES ANCIENS COMBATTANTS DE TENDON – LEGION VOSGIENNE	54
L'ASSOCIATION DING DINGUE DEUCHE	55
L'ASSOCIATION « LES P'TITES AUX CHEVRONS »	56
LE CALENDRIER DES EVENEMENTS DE L'ANNEE 2015	57

LE MOT DU MAIRE

Nous vous invitons en ce début d'année 2015 à prendre connaissance du premier bulletin de ce nouveau mandat avec une équipe municipale agrandie à 15 conseillers.

La parution de ce document est d'abord l'occasion pour moi de vous présenter, au nom de toute l'équipe d'élus, mes meilleurs vœux de bonheur, santé et réussite. Suite au mois de janvier terrible que nous venons de vivre, je tiens également à rappeler les valeurs essentielles qui nous animent, de tolérance, solidarité et partage et je souhaite que chacun puisse être guidé dans son quotidien par ce comportement où le souci de l'autre est une préoccupation principale.

Le bulletin municipal relancé en 2008 reste un élément essentiel de communication car même s'il n'est pas lu complètement par tous, il a le mérite de recenser toutes les délibérations de l'année prises pour le fonctionnement communal et maintenant intercommunal, ainsi que celles concernant les investissements. Vous pourrez également le consulter en ligne sur le site internet tendon.fr mis à jour régulièrement.

Les structures communales (école, CSBI, Syndicat des Eaux, Centre de Secours,...) ont également leurs pages d'information. Une large part est réservée aux associations qui sont le maillon fort de la convivialité du village et de son rayonnement extérieur. En effet, les habitants gardent plaisir à se rencontrer pour proposer tout au long de l'année des manifestations diverses (voir le programme en fin de bulletin) et faire de notre village, un lieu de convivialité, amitié avec de vraies relations humaines au sens noble où les préjugés, jugements infondés et critiques diverses n'ont pas de place.

2014 a aussi vu la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes qui fourmille d'idées, parfois très simples à mettre en œuvre, ou de projets plus complexes qu'il nous faut analyser plus longuement. On détient une vraie richesse à travers cette jeunesse, trop souvent reléguée au statut d'anonyme alors que leur fraîcheur et leur motivation nous bouscule réellement...

Je ne m'étendrai pas sur les contraintes administratives et budgétaires que nous subissons aujourd'hui car ce bulletin ne veut pas être une liste de lamentations. Nous faisons simplement ce que nous pouvons avec ce que nous avons... La situation économique de la commune de Tendon est bonne et nous travaillons actuellement le gros projet de l'aménagement du Centre Bourg qui sera indéniablement le projet principal du mandat en cours.

Enfin, nos décisions de gestion sont de plus en plus transférées à l'échelon intercommunal depuis janvier 2014 et il nous faut occuper les places au bureau, conseil communautaire et diverses commissions pour travailler les meilleurs projets pour notre territoire.

Soyons, le plus possible, acteurs de notre destin et restons optimistes, même si les instances nationales considèrent facilement que les petites communes ne pèsent plus rien.

Un grand merci à Marion, notre stagiaire qui a pris en charge la finalisation du document et sa mise en forme illustrée.

Bonne année 2015 à tous

Gérard CLEMENT

TENDON PRATIQUE

LA MAIRIE

✉ 23, Route des Cascades

☎ 03.29.66.66.01

Site Internet : www.tendon.fr avec lien direct sur l'adresse mail de la Mairie

Mail : communetendon@wanadoo.fr

🕒 Le secrétariat est ouvert les mardis matin de 9 h 00 à 12 h 00 et jeudis après-midi de 14 h 00 à 18 h 30
Les permanences du maire et des adjoints se tiennent les jeudis après-midi, et sur rendez-vous.

🏛️ La salle polyvalente peut être réservée en mairie, 1 mois à l'avance.

✓ La commune est désormais rattachée à la communauté de communes de « Gérardmer Monts et Vallées ».

L'ECOLE

✉ 1, Place de la mairie

☎ 03.29.66.66.02

Directrice : Laurence Brasseur

✓ **Les inscriptions à l'école se font en mairie, les documents à fournir : justificatif de domicile, livret de famille, certificat de vaccination, certificat médical en cas d'allergie alimentaire**

LE PERSONNEL MUNICIPAL

⇒ Secrétariat de mairie : Maryvonne Hans

⇒ Services Techniques : Joannes Bannerot et Lionel Dumont

⇒ Services des eaux : Lionel Dumont

⇒ Cantine scolaire : Chantal Hollard, Murielle Viard, Carole Duby

⇒ Garderie périscolaire : Marie-France Rubben, Carole Duby, Murielle Viard

⇒ Entretien des locaux : Murielle Viard.

⇒ ATSEM : Odile Cunin.

CORRESPONDANTS DE PRESSE

Jean-Marie et Berthe SAYER sont à votre disposition pour relater vos informations et manifestations dans le quotidien « Vosges Matin ».

Nous les remercions ici de leur disponibilité et de leur apport important en crédit photo.

Nous remercions également les habitants qui ont donné des photos pour alimenter ce bulletin.

SERVICES D'INFORMATION ET DE SECURITE

⇒ L'AIDE SOCIALE : Notre commune dépend de la circonscription **DVIS de Remiremont / Assistante sociale** : Mme Lazzarini, **03.29.62.25.45**.

Vous pouvez également contacter le Centre Communal d'Action Sociale de la commune en cas de difficultés particulières, qui pourra envisager avec vous des solutions, vous accompagner dans les démarches administratives, ou relayer votre demande auprès des services adaptés.

⇒ L'AIDE AUX PERSONNES AGEES : Vous pouvez contacter le **CLIC de Remiremont** (Centre Local d'Information et de Coordination) **03.29.62.10.75** pour les services à domicile, les démarches administratives ou les prestations sociales.

⇒ LE CONSEIL AUX FAMILLES ET ASSISTANTS MATERNELS : Vous pouvez contacter le RAM (Relais d'Assistants Maternels) de Remiremont ; la mise en route du RAM de Gérardmer est programmée pour le 2^{ème} semestre 2015 au **03.29.22.24.31**.

⇒ L'INFORMATION TOURISTIQUE :

Mairie 03.29.66.66.01

OFFICE DE TOURISME DE REMIREMONT **03.29.62.23.70**

OFFICE DE TOURISME DE GERARDMER **03.29.27.27.27**

⇒ GENDARMERIE d'ELOYES : **17 / 03.29.32.40.17**

⇒ POMPIERS : **18 ou Chef de Centre Lionel VILLAUME au 03.29.37.65.43.**

⇒ SAMU : **15**

ORDURES MENAGERES (organisation 2015 revue complètement au 01/01/2016)

-Le ramassage des ordures a lieu le jeudi matin à partir de 5h00.

-Le ramassage des sacs jaunes (tri sélectif) a lieu le mardi matin à partir de 5H00, les sacs jaunes sont disponibles gratuitement en mairie.

-Les encombrants seront ramassés **le 12 Novembre 2015. (1 seul ramassage par an)**. N'hésitez pas à utiliser les services des déchetteries de Razimont ou Prey pour les recyclages.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site www.sicovad.fr ou sur [facebook.com/sicovad](https://www.facebook.com/sicovad) pour une source d'informations permanente en matière de traitement des déchets, recyclage,...ou contactez le N° vert 0 800 109 701

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 07 FEVRIER 2014 A 20H30

* COMPTE ADMINISTRATIF 2013 ASSAINISSEMENT :

Résultats 2013

Fonctionnement : Recettes : 9 047.34 €

Dépenses : 8 370.94 €

Investissement : Recettes : 4 833.23 €

Résultats de clôture 2013

Excédent de fonctionnement : 1 599.66 €

Excédent d'investissement : 81 209.70 €

M. le Maire se retire pour l'adoption du CA 2013

Il est procédé au vote

Le compte administratif ASSAINISSEMENT 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents

* COMPTE ADMINISTRATIF 2013 FORETS :

Résultats 2013

Fonctionnement : Recettes : 57 660.13 €

Dépenses : 69 111.93 €

Investissement : Recettes : 21 369.70 €

Dépenses : 34 988.43 €

Résultats de clôture 2013

Excédent de fonctionnement : 36 833.61 €

Déficit d'investissement : 34 988.43 €

M. le Maire se retire pour l'adoption du CA 2013

Il est procédé au vote

Le compte administratif FORETS 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents

* COMPTE ADMINISTRATIF 2013 COMMUNE :

Résultats 2013

Fonctionnement : Recettes : 506 683.44 €

Dépenses : 373 922.36 €

Investissement : Recettes : 689 223.61 €

Dépenses : 213 848.59 €

Résultats de clôture 2013

Excédent de fonctionnement : 212 310.63 €

Déficit d'investissement : 25 144.81 €

M. le Maire se retire pour l'adoption du CA 2013

Il est procédé au vote

Le compte administratif COMMUNE 2013 est adopté 9 voix pour et 1 abstention

* COMPTES DE GESTION 2013

Le conseil,

APPROUVE à l'unanimité des membres présents les comptes de gestion 2013 établis par M. ADAM, Receveur de Docelles- ASSAINISSEMENT - FORETS - COMMUNE

* AFFECTATION RESULTATS ASSAINISSEMENT:

Le conseil,

DECIDE l'affectation des résultats 2013 - Assainissement

Fonctionnement : 1 599.66 € recettes

Investissement : 81 209.70 € recettes

*** AFFECTATION RESULTATS FORETS :**

Le conseil,
DECIDE l'affectation des résultats 2013 - Forêts
Compte 1068 : 34 988.43 €
Fonctionnement : 301 845.18 € recettes
Investissement : 34 988.43 € dépenses

*** AFFECTATION RESULTATS COMMUNE**

Le conseil,
DECIDE l'affectation des résultats - Commune en considérant les restes à réaliser d'un montant de 150 700 € en dépenses
Compte 1068 : 175 844.81 €
Fonctionnement : 36 465.82 € recettes
Investissement : 25 144.81 € dépenses

*** ADHESIONS SDANC :**

Le conseil,
APPROUVE l'adhésion au SDANC des communes de Contrexeville, Tilleux, Malaincourt, Thaon les Vosges et Celles sur Plaine

*** ASSURANCE VEHICULE PEUGEOT EXPERT :**

Le conseil,
AUTORISE le Maire à signer le contrat d'assurance du véhicule PEUGEOT EXPERT auprès de la CIADE Courtage pour une cotisation annuelle tous risques d'un montant de 820.45 € payée à parts égales par la commune et le Syndicat des Eaux
AUTORISE le Receveur Municipal à régler la prime correspondante.

*** PROGRAMME D'ACTIONS ONF 2014 :**

Le conseil,
Après avoir pris connaissance du programme présenté par l'ONF pour les travaux à réaliser dans la forêt communale en 2014, DECIDE :
L'inscription de 13 610 € HT en investissement
RETOURNE le document à l'ONF
DEMANDE à l'ONF de présenter un devis pour les travaux retenus
DEMANDE à l'ONF de présenter une convention de maîtrise d'oeuvre pour les travaux concernés
DONNE délégation au maire pour la signature des devis et conventions relatifs au programme à hauteur du montant inscrit au budget

SEANCE DU 26 février 2014 à 20 H 30

*** HALLE POLYVALENTE :**

Le conseil,
Après examen des offres retient les entreprises suivantes :
LOT 1 VRD : MASY Denis / SA PORTA : 3 bis rue de la Libération ; 88600 - BRUYERES pour un montant de 83 023.10 € HT - 99 627.72 €
LOT 2 GROS OEUVRE : SAS PIERRE B : 13 Rue des Chaudronniers ; 88190 - GOLBEY pour un montant de 39 372.82 € HT - 47 247.39 € TTC
LOT 3 CHARPENTE COUVERTURE : SARL SERTELET Yves : 1 Route de Saales 88490 - PROVENCHERES SUR FAVES pour un montant de 81 059.97 € HT - 97 271.96 € TTC
LOT 4 - ELECTRICITE : EURL Jacky LEPAUL : 2 bis Outremont ; 88340 - LE VAL D'AJOL pour un montant de 8 363 € HT-10 035.60 € TTC
Autorise le maire à signer les pièces correspondantes du marché.
Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2014 - art 21318

*** GODET ARRIERE DU TRACTEUR :**

Le conseil,
La mise en vente de l'ancien godet arrière du tracteur a fait l'objet de deux propositions d'achat.
Après examen des offres
DECIDE de le vendre à Monsieur Benoit MOUHAT pour un montant de 382 €

SEANCE DU 28 mars 2014 à 20 H 30

*** ELECTION DU MAIRE :**

Le conseil,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-1 et L2122-17
M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire
Après appel des candidatures, il est procédé au vote
Les résultats sont les suivants
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8
Ont obtenu :
- Monsieur CLEMENT Gérard : 15 voix
Monsieur CLEMENT Gérard ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire

*** CREATION DE POSTES D'ADJOINTS :**

Le conseil,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-2
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger
Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire
Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :
- D'approuver la création de trois postes d'adjoints au maire.

*** Délégués COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET DES HAUTS RUPTS :**

Le conseil,
Conformément à la règle concernant les communes de moins de 1000 habitants Monsieur Gérard CLEMENT, maire et Mme Sandrine THIERIOT- BREVOT, 1ère Adjoint sont les conseillers communautaires au sein de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET DES HAUTS RUPTS

*** Délégués SI DISTRIBUTION D'EAU DE TENDON-FAUCOMPIERRE-XAMONTARUPT :**

Le conseil,
Après avoir voté au scrutin secret ont été élus délégués de la commune au SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DES COMMUNES DE FAUCOMPIERRE TENDON XAMONTARUPT

- délégués titulaires :	Monsieur CHARTON Bruno	13 voix
	Monsieur PIERRE Dominique	13 voix
- délégué suppléant :	Monsieur SCHOLLER Arnaud	13 voix

***Délégués COMMISSION SYNDICALE BIENS INDIVIS TENDON-FAUCOMPIERRE:**

Le conseil,
Après avoir voté au scrutin secret ont été élus délégués de la commune à la COMMISSION SYNDICALE DES BIENS INDIVIS TENDON-FAUCOMPIERRE

- Monsieur BEGEL David	12 voix
- Monsieur RUBBEN Mathieu	12 voix
- Monsieur VAUCHEL Gérard	12 voix

*** Délégués SI SCOLAIRE ET SPORTIF DU SECTEUR DE LE THOLY :**

Le conseil,

Après avoir voté au scrutin secret ont été élus délégués de la commune au SI SCOLAIRE ET SPORTIF DU SECTEUR DE LE THOLY

- Monsieur FLEUROT Sébastien	13 voix
- Madame GREMILLET Frédérique	13 voix

*** CORRESPONDANT DEFENSE :**

Le conseil,

Monsieur Gérard VAUCHEL reprend la fonction de correspondant Défense de la commune, poste occupé lors du précédent mandat.

SEANCE DU 18 avril 2014 à 20 H 30

*** BUDGET PRIMITIF 2014 ASSAINISSEMENT :**

Le conseil,

ADOPTE à l'unanimité des membres présents le Budget primitif 2014 Assainissement

Fonctionnement :	Dépenses :	5 471.43 €
	Recettes :	5 471.43 € (avec report de 1 599.66 €)
Investissement :	Dépenses :	85 981.13 €
	Recettes :	85 981.13 € (avec report de 81 209.70 €)

*** BUDGET PRIMITIF 2014 FORET :**

Le conseil,

ADOPTE à l'unanimité des membres présents le Budget primitif 2014 Forêts

Fonctionnement :	Dépenses :	151 451.16 € dont 100 000 € reversés au Budget commune
	Recettes :	369 430.18 € (avec report de 301 845.18 €)
Investissement :	Dépenses :	60 188.43 € (avec report de 34 988.43 €)
	Recettes :	60 188.43 €

*** BA FORET; SUBVENTION A LA COMMUNE :**

Le conseil,

VOTE une subvention pour le budget communal de 100 000 € - art 6522

Cette somme provient de l'excédent de fonctionnement 2013 et reprise au 002 du budget 2014

*** BUDGET PRIMITIF 2014 COMMUNE :**

Le conseil,

ADOPTE à l'unanimité des membres présents le Budget primitif 2014 Commune

Fonctionnement :	Dépenses :	514 261.25 €
	Recettes :	557 705.82 € (avec report de 36 465.82 €)
Investissement :	Dépenses :	584 744.81 € (avec Restes à Réaliser de 150 700 € + report de 25 144.81 €)
	Recettes :	584 744.81 €

*** SUBVENTION BA ASSAINISSEMENT :**

Le conseil,

VOTE une subvention d'exploitation d'un montant de 1 371.77 € - art 657364 pour le BA ASSAINISSEMENT

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2014

*** CREDITS COMMISSION SYNDICALE BIENS-INDIVIS TENDON-FAUCOMPIERRE :**

Le conseil,
VOTE les crédits nécessaires à la Commission Syndicale des Biens Indivis Tendon-Faucompierre
- art 6554 : 8 334 €

*** SUBVENTION CCAS :**

Le conseil,
VOTE une subvention d'exploitation d'un montant de 2 863.48 € - art 657362 pour le BUDGET CCAS
Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2014

*** TAXES DIRECTES LOCALES 2014 :**

Le conseil,
VOTE le taux d'imposition pour les taxes directes locales

- taxe d'habitation	23,33 %
- taxe foncière (bâti)	12,74 %
- taxe foncière (non bâti)	23,52 %
- CFE - cotisation foncière des entreprises :	23,89 %

Pour un produit attendu de 149 840 €

*** INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS :**

Le conseil,
Le conseil municipal de la commune de TENDON
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2123-20 à L2123-24-1
Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux Adjointes
DECIDE

Article 1 : de maintenir les indemnités dans la tranche des communes de moins de 500 habitants alors que la commune est officiellement placée dans la tranche supérieure de 500 à 990 habitants depuis le début de l'année

Article 2 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint dans la limite de l'enveloppe budgétaire, constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L2123-23, L2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- Maire : 17 % soit 646.25 € /mois

- 1er - 2ème et 3ème adjoint : 6,6 % soit 250.90 €/mois à compter du 28/03/2014

Article 3 : Dit que cette délibération annule et remplace les délibérations prises par le conseil municipal en date du 02/04/2008

Article 4 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6531 du budget communal

Article 4 : Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées est annexé à la présente délibération

*** COMMISSIONS COMMUNALES :**

Le conseil,
DECIDE la formation des Commissions municipales - le Maire étant président de toutes les commissions -
Election à mains levées -

VOIRIE -SECURITE

Patrick BERNARDIN - Bruno CHARTON - Cédric LALEVEE - Benoît MOUHAT- Dominique PIERRE

FORET-TOURISME

David BEGEL - Patrick BERNARDIN - Benoît MOUHAT - Mathieu RUBBEN

SCOLAIRE-PERISCOLAIRE

Cathy AUBERT - Sabine ALLAIN - David BEGEL - Frédérique GREMILLET - Sandrine THIERIOT

CCAS

Cathy AUBERT - Gérard CLEMENT - Sandrine THIERIOT- David BEGEL - Frédérique GREMILLET
(représentante UDAF)

Suppléants : Patricia BURLETT - Christine CLEMENT - Odile CUNIN -MARIE Laurent

COMMUNICATION

Gérard CLEMENT - Sandrine THIERIOT - Gérard VAUCHEL

COMITE DES FETES

Cédric LALEVEE- Benoît MOUHAT - Arnaud SCHOLLER - Sandrine THIERIOT

BATIMENTS COMMUNAUX

Patrick BERNARDIN - Bruno CHARTON - Sandrine THIERIOT - Gérard VAUCHEL

REFERENTS SALLE POLYVALENTE

Frédérique GREMILLET - Arnaud SCHOLLER - Sandrine THIERIOT

CONSEIL D'ECOLE

Cathy AUBERT - Gérard CLEMENT

Les noms soulignés correspondent aux vice-présidents

*** COMITES CONSULTATIFS :**

Le conseil,

COMITES CONSULTATIFS des commissions suivantes :

-Voirie -Sécurité : Lionel DUMONT - FLEURENCE Denis- Bertrand GERARD - André LALEVEE - André MOUGEOT

- Forêts-Tourisme : Magali BABEL - Patrick DEMANGEON - Denis FLEURENCE - Claude GUYOT - Camille MOUHAT

- Scolaire-Périscolaire : Michel BURLETT-Rachel DELOULE - Marie-Jo FENER - Patricia REMY - Marie RUBBEN

*** DELEGUE SDANC :**

Le conseil,

Après avoir voté au scrutin secret a été élu délégué de la commune au SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Monsieur David BEGEL 14 voix

*** CHEMIN RURAL HAUT DE LA COTE :**

Le conseil,

DECIDE une redéfinition du chemin rural "Haut de la côte" et CONFIE le bornage à Cabinet DEMANDE de REMIREMONT pour un montant de 1440 € TTC

*** AUX FOURNEES CREATIONS DE DEUX TERRAINS A BATIR :**

Le conseil,

En vue de la création de deux terrains à bâtir et deux terrains à usage d'aisance sis "Aux Fournées" - section C Parcelles 23-24-25 CONFIE le bornage - la demande d'alignement - le permis d'aménager - le bornage des lots à Cabinet DEMANGE de REMIREMONT pour un montant de 4 488 € TTC

*** AMENAGEMENT CARREFOUR DE LA PETITE CASCADE :**

Le conseil,

A DECIDE l'aménagement du carrefour de la Petite Cascade

CONFIE la maîtrise d'œuvre à Cabinet DEMANGE de REMIREMONT pour un montant de 3 720 € TTC

*** AMENAGEMENT URBAIN RD11 ETUDE PREALABLE :**

Le conseil,

DECIDE la sécurisation du RD 11

CONFIE l'étude préalable pour cet aménagement urbain à Cabinet DEMANDE de REMIREMONT pour un montant de 1 200 € HT

*** ADHESION SDANC :**

Le conseil,

ACCEPTTE l'adhésion au SDANC des deux Syndicats d'assainissement : SIA de la Haute Meurthe et SIA du Val d Meurthe

SEANCE DU 23 MAI 2014 à 20 H 30

* CHANGEMENT DE NOM DE L 'INTERCOMMUNALITE :

Le conseil,

Suite à son extension, l'appellation "Communauté de Communes des Lacs et des Hauts Rupts" n'apparaît plus adaptée au nouveau territoire de l'intercommunalité

APPROUVE la nouvelle dénomination proposée soit "Communauté de Communes de Gérardmer - Monts et Vallées"

* MODIFICATION STATUTAIRE Intégration de la compétence "mise en place d'un relais Assistant(e)s maternel(le) :

Le conseil,

APPROUVE l'intégration dans les statuts de la Communauté de Communes de Gérardmer Monts et Vallées au titre des compétences facultatives "culture et sociale", la compétence suivante :

- **Mise en place et gestion d'un relais Assistant(e)s Maternel(le)s**

* MODIFICATION STATUTAIRE Intégration de la compétence "mise en place et gestion d'une recyclerie":

Le conseil,

APPROUVE l'intégration dans les statuts de la Communauté de Communes de Gérardmer Monts et Vallées liés à la protection et à la mise en valeur de l'environnement la compétence

- **Mise en place et gestion d'une recyclerie**

* INTEGRATION DE LA COMPETENCE "développement touristique " dans les compétences de la Communauté de Communes :

Le conseil,

Conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les transferts de compétence à un EPCI sont décidés par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée (2/3 au moins des conseils municipaux des communes représentant la moitié de la population ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population). Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire pour se prononcer sur les modifications statutaires proposées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Par délibération N°2014-4 du 3 mars 2014, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Gérardmer Monts et Vallées a décidé d'intégrer dans ses statuts la compétence "développement touristique" et d'en définir l'intérêt communautaire par la création d'un office de tourisme intercommunal

Vu l'article L5211-17 du CGCT

Vu la délibération du 3 mars 2014 de la Communauté de Communes

EMET

- un avis favorable à l'intégration de la compétence "Développement touristique" à compter du 1er janvier 2015 dans les statuts de la Communauté de Communes, au titre des actions de développement économique intéressant l'ensemble de l'intercommunalité

- un avis favorable à la création d'un office de tourisme intercommunal à compter du 1er janvier 2015

* DELIBERATION MODIFICATIVE N° 1 :

Le conseil,

DECIDE d'inscrire à l'article 165 un montant de 1 500 €

MODIFIE le BP 2014 ainsi qu'il suit :

- art 165 : + 1 500 €

- art 2128 : - 1 500 €

* SUBVENTIONS 2014 :

Le conseil,

DECIDE d'allouer les subventions suivantes aux associations actives du village :

- Amicale des Sapeurs Pompiers	310 €
- Amicale Laïque	310 €
- Association Familiale	310 €
- Club des Cascades	50 €
- Ding Dingue Deuche	50 €
- Petites aux chevrons	50 €
- Société de Chasse la Bauge	50 €
- Société de Pêche	50 €
- Obut	50 €
- Légion Vosgienne	50 €

Et à d'autres associations ou organismes intervenant au bénéfice des habitants de Tendon

- Prévention Routière	250 €
- ADMR Pouxoux	50 €
- Donneurs de sang Le Tholy	100 €
- Solidarité Paysans Lorraine	50 €

* SUBVENTION CRECHE PARAPLUIE DES PETITS :

Le conseil,

APPROUVE le versement d'une subvention de 0.70 €/h pour le fonctionnement de la crèche "le Parapluie des Petits" de Docelles

Pour 6 681 heures de présence de 8 enfants durant l'année 2013, la participation est donc de 4 676.70 €

* LOCATION CHASSE LOT 1 :

Le conseil,

DECIDE de louer le lot 1 à l'Association Cynégétique de la Vologne et du Barba représentée par M. DONADEI Jacky, Président de ladite société pour la période du 01/04/2014 au 31/03/2026

Le prix annuel de la location étant fixé à 14.50 € l'ha avec révision annuelle en fonction de l'évolution de l'indice de référence.

Un article est inclus permettant la réduction du loyer en cas d'interdiction de chasser due à des événements exceptionnels (tempête par exemple)

AUTORISE le Maire à signer le bail de location amiable

ADOpte le cahier des clauses générales de location du droit de chasse en vigueur dans le département des Vosges

* LOCATION CHASSE LOT 2 :

Le conseil,

DECIDE de louer le lot 2 à la Société de Chasse de Tendon représentée par M. CADET Denis, Président de ladite société pour la période du 01 04 2014 au 31 mars 2026

Le prix annuel de la location étant fixé à 14.50 € l'ha avec révision annuelle en fonction de l'évolution de l'indice de référence.

Un article est inclus permettant la réduction du loyer en cas d'interdiction de chasser due à des événements exceptionnels (tempête par exemple)

AUTORISE le Maire à signer le bail de location amiable

ADOpte le cahier des clauses générales de location du droit de chasse en vigueur dans le département des Vosges

* LOCATION CHASSE LOT 3 :

Le conseil,

DECIDE de louer le lot 3 à la Société de chasse de Xamontarupt représentée par Mr LEBLANC Gilles, Président de ladite société pour la période du 01 04 2014 au 31 mars 2026

Le prix annuel de la location étant fixé à 14.50 € l'ha avec révision annuelle en fonction de l'évolution de l'indice de référence.

Un article est inclus permettant la réduction du loyer en cas d'interdiction de chasser due à des événements exceptionnels (tempête par exemple)

AUTORISE le Maire à signer le bail de location amiable
ADOPTE le cahier des clauses générales de location du droit de chasse en vigueur dans le département des Vosges

*** CHABLIS 2014 :**

Le conseil,
Mr Cédric LALEVEE quitte la salle pour la durée de cette délibération
ACCEPTE la proposition de prix de la SARL André LALEVEE pour les chablis de 2014

*** BOIS DE CHAUFFAGE :**

Le conseil,
DEMANDE la délivrance à la Commune des feuillus des parcelles 7-15 e 19
CHARGE l'ONF du lotissement et du suivi de l'exploitation
ACCEPTE la proposition de partage par tirage au sort du bois de chauffage de ces parcelles aux habitants de la commune

*** ACHAT MOBILIER :**

Le conseil,
DECIDE l'achat d'une armoire de rangement en acier inoxydable auprès des établissements JULIEN pour la commune de 580 € HT pour compléter l'aménagement de l'Office du bâtiment périscolaire

SEANCE DU 04 JUILLET 2014 à 20 H 30

*** ACHAT TONDEUSE :**

Le conseil,
DECIDE l'achat d'une tondeuse auprès de VOSGES ALSACE ESPACES VERTS SARL POIROT de Gérardmer pour un montant de 1 666.67 € HT- 2 000 € TTC

*** DELEGATION AU MAIRE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS, ACCORDS-CADRES et AVENANTS :**

Le conseil,
M. le Maire expose à l'assemblée que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au conseil municipal d'accorder des délégations de pouvoir au Maire dans certaines matières
VU le 4° l'article L.2122.22 du CGC relatif aux marchés publics et accords-cadres
Ainsi dans un souci d'efficacité et de réactivité de la commune en matière de commande publique
DECIDE de donner une délégation au Maire à caractère général : qui se voit charger pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
Il rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (cf article L.2111-23 du CGCT)

*** DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE - AMENAGEMENT CARREFOUR RD 11 ET CHEMIN DE LA PETITE CASCADE :**

Le conseil,
A DECIDE l'aménagement du carrefour de la RD11 et du Chemin de la Petite Cascade pour un coût prévisionnel de travaux de 69 305 € HT - 83 166 € TTC
SOLLICITE une subvention au titre des AMENDES DE POLICE dans le cadre du programme 2014

*** DELEGATION A ONF AMENAGEMENT CARREFOUR RD 11 ET PETITE CASCADE :**

Le conseil,
DONNE délégation à l'ONF pour le marquage, la vente et l'abattage des arbres nécessaires à l'exécution des travaux de terrassement nécessaire pour l'aménagement du carrefour RD 11 et Chemin de la Petite Cascade
Les parcelles seront soumises à régime forestier après travaux.

*** HALLE POLYVALENTE MARCHÉ COMPLEMENTAIRE DE FOURNITURE BOIS SARL SERTELET :**

Le conseil,
AUTORISE le maire à signer le marché complémentaire au marché de travaux pour la construction de la Halle Polyvalente : fourniture de bois - avec SARL SERTELET Yves - LOT 3 Charpente-couverture-zinguerie
Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2014 - art 21318

***ADHESIONS SDANC :**

Le conseil,
ACCEPTTE l'adhésion au SDANC des communes de Biécourt, Blemerey, Frenelle la Grande, Frenelle la Petite, Oelleville, Saint Prancher et Totainville

*** REMBOURSEMENT SINISTRE BARRIERE DE PROTECTION :**

Le conseil,
AUTORISE le receveur municipal à encaisser le chèque de remboursement d'assurance CIADE de 5733.78 € concernant le sinistre survenu sur la barrière de protection du bâtiment périscolaire en date du 04 02 02 2014

***ADHESION CAUE :**

Le conseil,
DECIDE d'adhérer au CAUE DES VOSGES pour une cotisation de 85 €

SEANCE DU 22 AOUT 2014 à 20 H 30

*** MODIFICATION HEURES HEBDOMADAIRE ENTRETIEN LOCAUX ET SURVEILLANCE CANTINE ET GARDERIE :**

Le conseil,
DECIDE de porter de 17 h à 17 h 30 le nombre d'heures hebdomadaire sur le poste d'adjoint technique 2ème classe pour l'entretien des locaux et la surveillance à la cantine scolaire et à la garderie périscolaire à compter du 01/09/2014

*** AGENT CONTRACTUEL VIARD MURIELLE :**

Le conseil,
DECIDE d'établir un contrat de travail à durée déterminée à Mme Murielle VIARD sur le poste d'agent contractuel en qualité d'agent technique 2ème classe pour l'entretien des locaux et la surveillance à la cantine scolaire et à la garderie périscolaire à compter du 01 09 2014 jusqu'au 31 08 2015 - Durée hebdomadaire de 17 h 30
Le contrat de travail est pris dans ce sens
AUTORISE le maire à signer le contrat de travail

*** AGENT CONTRACTUEL DUBY CAROLE :**

Le conseil,
DECIDE d'établir un contrat de travail à durée déterminée à Mme DUBY Carole sur le poste d'agent contractuel en qualité d'agent technique 2ème classe pour la surveillance et la distribution des repas à la cantine scolaire et la surveillance à la garderie périscolaire à compter du 01/09/2014 jusqu'au 31/08/2017 - durée hebdomadaire de 17h30
Le contrat de travail est pris dans ce sens
AUTORISE le maire à signer le contrat de travail

*** MODIFICATION HEURES HEBDOMADAIRE ATSEM :**

Le conseil,
DECIDE de porter de 19h45 à 21h le nombre d'heures hebdomadaire sur le poste d'agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles à compter du 01/09/2014
AUTORISE le maire à signer l'arrêté correspondant

*** CREATION EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2ème CLASSE – STAGIAIRE :**

Le conseil,
Vu le tableau des effectifs de la collectivité
Considérant les nécessités de services, à savoir la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et le renforcement des services périscolaires
DECIDE la transformation du poste occupé par Mme RUBBEN Marie en tant qu'adjoint technique territorial 2ème classe contractuel - durée hebdomadaire de 17h30 en poste d'agent technique territorial 2ème classe en qualité de stagiaire pour une durée hebdomadaire de 30 heures à compter du 01/09/2014
AUTORISE le maire à signer l'arrêté correspondant
VOTE les crédits correspondants qui seront rattachés au chapitre 012 - charges du personnel - budget de l'exercice en cours.
DONNE POUVOIR au Maire

*** CANTINE SCOLAIRE PRIX DU REPAS :**

Le conseil,
ACCEPTTE le prix proposé par l'Auberge de La Poirie pour la fourniture des repas à la cantine scolaire soit 5 € - dessert et pain compris à compter de la rentrée 2014/2015

*** CANTINE SCOLAIRE TARIFS :**

Le conseil,
FIXE le prix du repas à compter du 01/09/2014 - rentrée scolaire 2014/2015
- 4,00 € pour les enfants de Tendon
- 4,60 € pour les enfants extérieurs

*** GARDERIE SCOLAIRE TARIFS :**

Le conseil,
La CAF impose un nouveau mode de calcul des tarifs à partir d'un quotient familial qu'elle établit sur son site pour chaque allocataire
Le conseil propose d'établir le prix des cartes de garderie à compter du 01/09/2015 - rentrée scolaire 2014/2015

- quotient familial CAF de 0 à 550 €	0.99 €/heure	26.60 €
- quotient familial CAF de 551 € à 1 100 €	1.14 €/heure	30.50 €
- quotient familial CAF supérieur à 1 101 €	1.27 €/heure	34.00 €

***ONF ETAT D'ASSIETTE 2015 :**

Le conseil,
Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la lettre de l'Office National des Forêts, Agence Vosges Montagne, concernant les coupes à asseoir en 2015 dans la forêt communale relevant du Régime Forestier
DEMANDE à l'ONF d'asseoir les coupes telles qu'elles sont définies dans son courrier, soit :
- Amélioration : 29-291-44- A 45 A 5-53
- Irrégulier : 35-42

*** REVETEMENTS SOL BATIMENTS COMMUNAUX :**

Le conseil,

DECIDE le remplacement de sols des locaux suivants avec une qualité appropriée à l'usage de chacun d'eux et RETIENT les devis proposés par la société BERRANGER de LA BRESSE :

- Salle de classe : 2 433.50 € TTC
- Logement du 55 route des Cascades : 5 198.20 € TTC
- Salle du conseil : 1 804.30 € TTC

Les crédits sont prévus au BP 2014

*** TRAVERSEE VILLAGE RD 11 MAITRISE D'ŒUVRE :**

Le conseil,

Après ouverture des offres, RETIENT Cabinet DEMANGE de REMIREMONT pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la traversée du Village RD11 Route des Cascades pour un montant de 21 723,00 € HT - 26 067.60 € TTC

AUTORISE le maire à signer le marché correspondant

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2014

*** BORDEREAU DE REDUCTION LOGT DURAIN-HISLER :**

Le conseil,

VU le départ de DURAIN Nicolas et HISLER Roxane au 31/07/2014

AUTORISE le maire à signer le bordereau de réduction correspondant d'un montant de 380 € X 5 = 1 900 €

*** RBT CAUTION LOGEMENT DURAIN-HISLER 55 ROUTE DES CASCADES :**

Le conseil,

Vu le départ de DURAIN Nicolas et HISLER Roxane au 31/07/2014 DECIDE de leur restituer la caution versée lors de leur installation d'un montant de 380 €

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2014 - art 165

*** ADHESION FOL :**

Le conseil,

ACCEPTTE l'adhésion de la Commune à la Fédération des Oeuvres Laiques (FOL) pour une cotisation annuelle de 90 €

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2014 à 20 H 30

***AMENAGEMENT CARREFOUR RD11 ET CHEMIN DE LA PETITE CASCADE :**

Le conseil,

Après ouverture des offres RETIENT l'entreprise PEDUZZI - 73 Grande Rue 88127 VAGNEY concernant les travaux d'aménagement Carrefour RD11 et chemin de la Petite Cascade pour un montant de 46 814,50 € HT - 56 177,50 € TTC

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2014

DONNE POUVOIR au Maire pour signer et engager et faire engager les travaux.

*** VIABILISATION PARCELLES MAITRISE D'ŒUVRE :**

Le conseil,

DECIDE la viabilisation de deux parcelles Chemin des Ronds Champs

CONFIE la maîtrise d'œuvre à Cabinet DEMANGE de REMIREMONT pour un montant de 3 640 € HT - 4 368 € TTC

*** CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES :**

Le conseil,
Suite à la demande exprimée en fin d'année scolaire par des jeunes du village désireux de participer à la vie de la commune, DECIDE la constitution d'une commission de travail qui sera intitulée "Conseil Municipal des Jeunes " (CMJ) composée de neuf enfants et adolescents de 10 à 18 ans
Monsieur Arnaud SCHOLLER est désigné comme référent

*** MATERIEL DE BUREAU MINI STANDARD TEL :**

Le conseil,
Vu la vétusté du matériel téléphonique du secrétariat DECIDE l'achat d'un mini standard SIEMENS "Gigaset" pour un montant de 300 € HT

*** CONVENTION UTILISATION VEHICULE PEUGEOT :**

Le conseil,
AUTORISE le maire à signer la convention d'utilisation du véhicule PEUGEOT expert répartissant par moitié les frais d'utilisation et d'entretien de ce véhicule acquis en commun entre la Commune et le Syndicat des Eaux

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2014 à 20 H 30

*** CREATION EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2ème CLASSE STAGIAIRE :**

Le conseil,
Vu le tableau des effectifs de la collectivité
Vu la mise à la retraite de Monsieur Denis FLEURENCE à compter du 01/01/2015
Vu la nécessité de pourvoir à sa succession
DECIDE la création d'un poste adjoint technique territorial 2ème classe stagiaire - durée hebdomadaire 35 heures
Ce poste sera occupé par Monsieur BANNEROT Joannès à compter du 01/11/2014
AUTORISE le Maire à signer l'arrêté correspondant
VOTE les crédits correspondants qui seront rattachés au chapitre 012- charges du personnel- budget de l'exercice en cours
DONNE POUVOIR au Maire

*** BORDEREAU DE REDUCTION 55 RTE DES CASCADES LOGT Gaëlle ODILLE :**

Le conseil,
Vu le départ de Mme Gaëlle ODILLE au 31/10/2014 AUTORISE le maire à signer le bordereau de réduction correspondant d'un montant de $415,07 \text{ €} \times 2 = 830,14 \text{ €}$

*** RBT CAUTION LOGT ODILLE 55 ROUTE DES CASCADES 2ème étage droit :**

Le conseil,
Vu le départ de Mme Gaëlle ODILLE au 31/10/2014 DECIDE de lui restituer la caution versée lors de son installation d'un montant de 411,38 €
Les crédits sont prévus au BP 2014 - art 165

*** LOCATION LOGEMENT 55 ROUTE DES CASCADES F3- 1ER ETAGE :**

Le conseil,
DECIDE de louer le logement F3- 1er étage sis 55, rte des Cascades à Mme ODILLE Gaëlle pour un montant de 321,57 € par mois à compter du 01/11/2014
Le loyer est révisable annuellement en fonction des variations de l'indice de référence des loyers INSEE
Le conseil autorise le Maire à signer le bail et le règlement de location des logements. Le conseil autorise le receveur municipal à percevoir les locations correspondantes.

*** RBT CAUTION LOGEMENT MARTZEL JEAN -PIERRE 34 ROUTE DES CASCADES :**

Le conseil,
Vu le départ de Mr MARTZEL Jean Pierre au 31 10 2014 DECIDE de lui restituer la caution versée lors de son installation d'un montant de 150 €
Les crédits sont prévus au BP 2014 - art 165

*** BORDEREAU DE REDUCTION LOGT MARTZEL JEAN-PIERRE :**

Le conseil,
Vu le départ de MARTZEL Jean-Pierre au 31/10/2014
AUTORISE le maire à signer le bordereau de réduction correspondant d'un montant de 86,87 € x 2 = 173,74 €

*** CONTROLE DE RESEAU EN SERVICE RD 11 ENTREPRISE MALEZIEUX :**

Le conseil,
Un diagnostic préalable à la réalisation des travaux du RD 11 dans la traversée du village s'avère nécessaire
RETIENT le devis de l'entreprise MALEZIEUX de WOIPPY d'un montant de 1 600 € HT-1 920 € TTC comportant un nettoyage hydrodynamique des 236m de conduite, évacuation des résidus de nettoyage en centre agréé, inspection par caméra endoscopique, et établissement du rapport.

***TARIF DENEIGEMENT :**

Le conseil,
Afin de soulager l'employé communal chargé du déneigement et en cas de chutes de neige importantes DECIDE de faire appel à Mr François GEORGES agriculteur de la commune possédant le matériel adapté pour effectuer en renfort le déneigement des secteurs définis (comme l'an passé)
Tarif horaire fixé à 55 € TTC

*** AMENAGEMENT CARREFOUR RD11 ET CHEMIN PETITE CASCADE :**

Le conseil,
CONFIE à Cabinet DEMANGE de REMIREMONT l'établissement du relevé topographique nécessaire aux travaux d'élargissement de la chaussée pour l'aménagement du site de Petite Cascade d'un montant de 770 € HT - 924 € TTC

*** VENTE PARCELLE SECTION C 662 :**

Le conseil,
DECIDE la vente de la parcelle section C 662 d'une superficie de 1 322m² à Mme Pierrette KIENTZY au prix de 24€ le m²
Frais d'acquisition à la charge de l'acquéreur.

*** REMBOURSEMENT SINISTRE :**

Le conseil,
AUTORISE le receveur municipal à encaisser le chèque de remboursement d'assurance CIADE de 3 366.74 € concernant la réparation des dégâts occasionnés par un véhicule sur un lampadaire et une haie longeant le RD11 - sinistre du 28/09/2013.

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014 à 20 H 30

* DELIBERATION MODIFICATIVE N°2 :

Le conseil,

Vu l'insuffisance de crédits votés à l'article 21318

MODIFIE le BP 2014 ainsi qu'il suit

- art 2031 : - 4 000 €
- art 2315 : - 8 000 €
- art 21318 : + 12 000 €

* APPLICATION DU REGIME FORESTIER:

Le conseil,

Après en avoir délibéré DEMANDE l'application du régime forestier aux parcelles cadastrées suivantes :

D 437 Au Pétenolle	0.6520 ha
D 441 Au Pétenolle	0.0812 ha
D 442 Au Pétenolle	0.0745 ha
D 443 Au Pétenolle	0.1300 ha
D 444 Au Pétenolle	0.0244 ha
D 445 Au Pétenolle	0.0510 ha
D 446 Au Pétenolle	0.1300 ha
F 296 Au Feing Bourelle	4.0580 ha

*DELIBERATION MODIFICATIVE N°3 :

Le conseil,

Afin de régulariser le prêt contracté auprès de la CAF

MODIFIE ainsi qu'il suit le BP 2014

- Dépenses investissement au 16818 : 800 €
- Recette investissement au 16818 : 800 €

*DELIBERATION MODIFICATIVE N°4 :

Le conseil,

VU l'insuffisance de crédits

MODIFIE le BP 2014 ainsi qu'il suit :

- art 21311 : - 2 000 €
- art 2315 : + 2 000 €

* DELIBERATION MODIFICATIVE N°5 :

Le conseil,

VU l'insuffisance de crédits au chapitre 012

MODIFIE le BP 2014 comme suit :

- art 022 : - 1500 €
- 6411 : + 1500 €
- 6411 : + 15 000 € par prélèvement pris sur l'excédent

* DELIBERATION MODIFICATIVE N°6

Le conseil,

VU l'insuffisance de crédits

MODIFIE le BP 2014 comme suit

- art 6042 : + 3 000 € par prélèvement sur l'excédent

*** ECHANGE COMMUNE /BERNARDIN :**

Le conseil,
DECIDE l'échange de la parcelle C 69 (VC 54 - chemin de la cure) appartenant à la commune avec les parcelles C 426 et C 427 appartenant à SCI DES CASCADES
CONFIE le bornage à Cabinet DEMANGE de REMIREMONT et la rédaction de l'acte notarié à SCP Michel MARION de Remiremont
Les frais correspondants sont répartis à part égales entre la commune et le propriétaire

*** ECHANGE Parcelles C 36 et C 651 :**

Le conseil,
DECIDE l'échange de la parcelle communale section C 36 (2095 m²) avec la parcelle C 651 (2364 m²) appartenant à Mr VALANCE Pascal sis Derrière chez Queudon
Les frais de bornage et notaire sont répartis pour moitié à chaque partie
CONFIE la rédaction de l'acte notarié à SCP MARION et le bornage à Cabinet DEMANGE
Valeur de l'échange : 8000 €

***VENTE PARCELLE C 650 :**

Le conseil,
DECIDE la vente de la parcelle communale cadastrée C 650 de 199m² sise Derrière Chez Queudon à Mr et Mme MAIGE Bernard 6, lotissement aux Fournées TENDON au prix de 6 € le m²
Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur

*** ADHESIONS ET RETRAIT SDANC :**

Le conseil,
ACCEPTTE à l'unanimité les adhésions des communes de RONCOURT, VILLONCOURT, PLOMBIERES LES BAINS, et MONCEL SUR VAIR et le retrait de la commune de MONTHUREUX LE SEC

*** BOIS DE CHAUFFAGE TARIF :**

Le conseil,
FIXE le tarif pour les lots de bois de chauffage réservés aux personnes inscrites :
4 € HT le stère tous diamètres confondus dans la parcelle 10
10 € HT le stère tous diamètres confondus dans parcelles 15 et 19
La prestation pour la constitution et la répartition des lots étant confiée à l'ONF



Le conseil municipal de Tendon

IL Y A TRENTE ANS...

SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 1984 à 20 H 30

Le Maire : Claude GUYOT

Les Adjointes : Thérèse BABEL et Jean Marie BARADEL

Les Conseillers : Catherine BIZOT, Jacqueline CLEMENT, Bernard CUNIN, Gérard CUNIN, Pierre FREMIOT, André LALEVEE, Philippe RENAULD, Alain VILLAUME

* CONCESSIONS REPRISE :

Le conseil,

DECIDE d'engager la procédure de reprise règlementaire des concessions abandonnées perpétuelles – temporaires abandonnées gratuites – temporaires échues non renouvelées – tombes abandonnées par les familles par lettre précisant ne pas vouloir renouveler les concessions.

La liste des numéros de concessions, le plan du cimetière et ladite délibération seront affichés au tableau extérieur de la Mairie.

* SYNDICAT D'ELECTRIFICATION :

Le conseil,

ACCEPTTE le transfert du siège du Syndicat d'Electrification de la Vallée du Barba, de Faucompière à la Mairie de Tendon.

* P.O.S. :

Le conseil,

Dit que tous les membres du Conseil Municipal feront partie de la Commission d'élaboration du P.O.S.

RETIENT l'organisme SEARCHAM (Société Civile coopérative professionnelle de la construction et de l'aménagement du territoire) pour l'établissement du P.O.S.

* REGIME FORESTIER :

Le conseil,

DECIDE de soumettre au régime forestier 7 Ha 59 a 10 ca de bois jouxtant déjà les forêts communales soumises.

* EXPLOITATION EN REGIE :

Le conseil,

DECIDE de faire exploiter en régie la parcelle de bois autour des Roches de la Moulure et la parcelle au lieu-dit « Les Heurlottes ». Cette exploitation se fera dans le cadre de la convention passée avec l'ONF.

AUTORISE le Maire à signer le contrat d'exploitation

VOTE un crédit de 20 000 F au budget supplémentaire pour le financement de ces travaux

* BOIS DE CHAUFFAGE :

Le conseil,

DECIDE de faire façonner environ 100 stères de bois de chauffage qui seront vendus aux enchères publiques en mars 1985

DONNERA du bois à façonner à tous les habitants de la commune qui en feront la demande suivant le même principe que cette année, c'est-à-dire du bois sur pied dont le prix sera fixé au prochain Conseil Municipal.

*** SINISTRES TORNADE :**

Le conseil,
INFORME que les dons reçus pour les sinistrés vosgiens sont d'un montant de 3 780 Francs, intégralement versés à la Commission Départementale chargée de la répartition.



LA PETITE CASCADE DE TENDON

L'ETAT CIVIL EN 2014

XXXXXXXXXXXXXXXX

⇒ En 2014, 4 nouveaux Todas ont rejoint le village:

- Léa FERREIRA DA SILVA, le 03 Février
- Tilian DURAIN, le 27 Février
- Jean VILLAUME, le 06 Août
- Anaïs LEROY, LE 01 Décembre

⇒ Ils se sont mariés dans notre commune :

- Brigitte GATTO et Philippe NOURDIN, le 31 Mai

⇒ Ils nous ont quittés cette année :

- Thérèse BRECHEMIER, le 23 Juillet
- Marcelle LECOANET, le 27 Novembre



Des dictionnaires offerts pour la rentrée en 6^{ème}

COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Nous vous présentons les chiffres du compte administratif 2013 validés en conseil

SECTION FONCTIONNEMENT

TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT :

	BUDGET 2013	REALISE 2013	RAPPEL 2012
	525 350 €	373 922 €	362 339 €
Dont charges à caractère général	115 550 €	111 383 €	116 122 €
Dont charges de personnel	164 550 €	162 132 €	150 029 €
Dont autres charges de gestion	59 150 €	55 705 €	55 010 €
Dont charges financières	7 115 €	7 113 €	8 432 €
Dont charges exceptionnelles	1 000 €	0 €	0 €
Dont virement à l'investissement	139 743 €		

TOTAL DES RECETTES de FONCTIONNEMENT :

	BUDGET 2013	REALISE 2013	RAPPEL 2012
	718 114 €	506 683 €	623 833 €
Dont produits de services	28 700 €	42 567 €	32 976 €
Dont impôts et taxes	150 500 €	161 741 €	153 921 €
Dont dotations et participations	196 700 €	229 186 €	248 818 €
Dont revenus immeubles	18 000 €	19 506 €	21 836 €
Dont virement budget forêt	50 000 €	50 000 €	150 000 €
Dont produits exceptionnels	1 900 €	3 118 €	7 395 €
Dont produits financiers	0 €	0 €	2 766 €
Dont résultat reporté	79 550 €		
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		132 761 €	261 494 €

Commentaires :

Le compte administratif génère un excédent brut de 132 761 € ; si on neutralise l'apport du budget forêt, le résultat est de 82 761 € contre 111 494 € en 2012. Côté recettes, les produits des services et l'impôt sont en progression alors que les dotations commencent à décroître en particulier le fond de compensation de la Taxe professionnelle.

En dépenses, la masse salariale poursuit une progression normale liée à la stabilité de l'équipe et au développement des services périscolaires (mercredi après-midi, petites vacances,...). Les autres postes de charges restent maîtrisés globalement et les variations d'une année à l'autre sont toutes explicables au vu du fonctionnement écoulé.

SECTION INVESTISSEMENT

	REALISE 2013	RAPPEL 2012
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	363 849 €	594 951 €
Dont dépenses équipement	299 764 €	533 663 €
Dont remboursement emprunt (capital)	42 240 €	41 285 €

	REALISE 2013	RAPPEL 2012
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :	689 224 €	482 274 €
Dont Subventions d'investissement	199 880 €	188 001 €
Dont dotations-fonds divers	457 358 €	208 729 €
Dont réalisation emprunts		
SOLDE D'INVESTISSEMENT	+ 325 375 €	- 112 677 €

Commentaires :

L'excédent de recettes d'investissements de 2013 compense le déficit de 2012 par des subventions perçues concernant les travaux du bâtiment périscolaire et le retour de la TVA dépensée à hauteur de 80 804 €.

Le niveau de dépenses reste plus faible mais tout de même soutenu pour une commune de notre taille et sans recours à l'emprunt. Les travaux prévus de la halle ne seront faits qu'en 2014 ainsi qu'un paiement d'un chantier important de voirie. Le remboursement des emprunts existants reste important encore sur 2013 et 2014 avec des annuités totales proches de 50 000 €.

BUDGET COMMUNAL 2014

Le budget 2014 correspond à une continuité sur le fonctionnement avec prise en compte de la réforme des rythmes scolaires en dépenses amenant une évolution du personnel. De plus, la masse salariale intègre un développement des services d'accueil du mercredi après-midi, la cantine du mercredi midi et un tuilage sur quelques mois sur les agents de voirie en prévision du départ en retraite de Denis FLEURENCE. La baisse des dotations n'a pas été intégrée dans le budget primitif mais elle devient effective dès 2014.

SECTION FONCTIONNEMENT

TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT :	514 261 €	(2013) 525 350 €
Dont charges à caractère général	119 550 €	115 550 €
Dont charges de personnel	172 300 €	164 550 €
Dont autres charges de gestion	62 731 €	59 150 €
Dont charges financières	5 750 €	7 115 €
Dont charges exceptionnelles	5 800 €	1 000 €
Dont virement à l'investissement	109 189 €	139 743 €

TOTAL DES RECETTES de FONCTIONNEMENT :	521 240 €	(2013) 525 350 €
Dont produits de services	37 700 €	28 700 €
Dont impôts et taxes	162 340 €	150 500 €
Dont dotations et participations	201 700 €	196 700 €
Dont revenus immeubles	18 000 €	18 000 €
Dont virement budget forêt	100 000 €	50 000 €
Dont autres produits de gestion	1 500 €	1 900 €
Dont résultat reporté	39 466 €	79 550 €

Commentaires :

Le budget de fonctionnement est faiblement excédentaire (le montant des dotations aurait dû être atténué pour équilibrer) mais se situe au niveau de 2013. Le prélèvement de 100 000 € sur le budget forêt est destiné au financement de la halle et un emprunt sera peut-être envisagé (prévu en investissements mais différé sur décision du Conseil). Les services vont continuer leur développement en 2014, ce qui devrait constituer une année de référence. L'impôt progresse du fait des valeurs locatives en hausse et de quelques exonérations qui s'arrêtent mais une part d'environ 30 000 € est comptée en dépense pour un reversement à un fond national.

SECTION INVESTISSEMENT

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	584 745 €	(2013) 559 068 €
Dont mobilier	700 €	11 500 €
Dont travaux voirie – carrefour Cascade	156 000 €	115 500 €
Dont études (bornage,...)	3 000 €	4 500 €
Dont remboursement emprunt (capital)	43 400 €	43 200 €
Dont Halle + travaux immeubles	344 900 €	180 000 €
Dont matériel	1 600 €	9 000 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :	584 745 €	(2013) 559 068 €
Dont Subventions d'investissement	112 380 €	218 521 €
Dont emprunts CT TVA et subventions	153 190 €	120 000 €
Dont FCTVA	26 500 €	80 804 €
Dont virement section fonctionnement	109 189 €	139 743 €

Commentaires :

La halle polyvalente est l'investissement principal de 2014 avec l'ensemble des travaux réalisés et financés sur cet exercice pour des subventions qui arriveront encore en 2015. Les travaux de voirie ont été réalisés en 2013 et réglés en 2014 mais ils incluent également le carrefour de la Petite Cascade. Le remboursement d'emprunt est à son maximum en 2014 et il restera 120 000 € à rembourser à fin 2014 puisque l'emprunt prévu pour la halle n'a pas été fait et pourrait concerner l'aménagement du Centre bourg en 2015 ou 2016. Le niveau d'investissement reste important et les futurs projets seront de toute évidence moins nombreux, la réalisation des travaux de voirie et enfouissement de réseaux au centre du village pouvant constituer à elle seule, le dernier gros projet des cinq prochaines années...

LA FORÊT COMMUNALE

Le marché du bois a permis de vendre toutes les coupes programmées avec des prix intéressants voire surprenants pour certains lots dont l'estimation était sensiblement moins élevée. Les coupes martelées respectent le plan d'aménagement forestier qui court jusqu'en 2019 sans modifier le rythme prévu d'exploitation.

La fourniture aux habitants des lots de chauffage permet d'exploiter 200 à 250 stères de bois chaque année et répondre à une demande de personnes qui s'organisent pour façonner leur lot tiré au sort en s'entraidant autant que possible. Les parcelles retenues pour cette exploitation sont les moins accidentées possibles pour travailler en sécurité maximale.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

	REALISE 2013	RAPPEL 2012
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	69 112 €	166 355 €
Dont charges à caractère général	18 929 €	15 173 €
Dont virement budget général	50 000 €	150 000 €
Dont charges financières	183 €	270 €
Dont virement à l'investissement	0 €	0 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	57 660 €	165 495 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 11 452 €	- 860 €

Commentaires :

Les ventes de bois ont été moindres en 2013 et on avait perçu la subvention Tétras en 2012. Le reversement au budget général a été limité à 50 000€. Le résultat d'exercice est donc négatif de 11 452€, les charges à caractère général étant comprimées au maximum.

BUDGET FORET 2014

		RAPPEL 2013
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	151 451 €	124 151 €
Dont charges à caractère général	26 126 €	29 250 €
Dont virement budget général	100 000 €	50 000 €
Dont charges financières	125 €	215 €
Dont virement à l'investissement	25 200 €	44 686 €

		RAPPEL 2013
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	369 430 €	387 885 €
Dont produits des services	67 585 €	39 600 €
Dont résultats reportés	301 845 €	348 285 €

Les recettes de bois doivent repartir à la hausse d'après les volumes à commercialiser. Le reversement au budget général sera de 100 000€ pour le financement de la halle. Le reversement à l'investissement forêt prévoit toujours quelques acquisitions de parcelles boisées et le remboursement pour la dernière année d'un emprunt. La forêt reste la source principale d'autofinancement de la commune.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Ça y est, depuis fin 2014, Tendon a aussi son conseil municipal des jeunes !

Ce conseil nous permet, nous jeunes élus, de représenter tous nos camarades. Nous nous exprimons sur la vie de la commune, nous proposons des actions pour améliorer notre cadre de vie. Nous y abordons aussi les droits et devoirs des citoyens.



Jeanne

Nous avons testé cette nouvelle expérience pour donner notre avis dans la commune, pour montrer que les enfants ont eux aussi des idées intéressantes.



Anthony



Juliette

Nous voulons voir comment est la vie au sein du village.

Nous voulons améliorer la vie des habitants de Tendon, proposer des idées pour apporter plus d'activités pour les enfants et les adultes.



Nathan



Emma



Victor



Alice

Loin de toute notion politique, nous travaillons à la réalisation de projets qui peuvent porter sur l'environnement, les loisirs, les animations, la sécurité, la solidarité...

Les projets retenus sont ensuite soumis à l'approbation du conseil municipal adulte.

Justement, à ce propos, sachez que nous avons déjà envisagé des animations :

Le samedi 28 mars 2015 :

Après-midi jeux vidéo à la salle polyvalente.
Accès uniquement sur réservation pour les
jeunes de Tendon âgés de 8 à 18 ans.



Le samedi 30 mai 2015 :

Après-midi tournoi de pétanque, ouvert à tous.
Soirée cinéma en plein-air sous la nouvelle halle, ouvert à tous.



DES RYTHMES MODIFIÉS ET DES SERVICES PÉRISCOLAIRES RENFORCÉS

Depuis la rentrée scolaire 2014, les nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place, selon la réglementation.

La commission scolaire et périscolaire s'est réunie afin de proposer l'organisation des temps de l'enfant, et les activités pour les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires).

Les services périscolaires ont été renforcés à la demande des familles : cantine le mercredi, accueil le mercredi avant l'école, ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) le mercredi après-midi, maintien de l'ALSH durant les vacances scolaires.

Le projet pédagogique des services périscolaires et celui des NAP sont construits en cohérence, afin d'assurer la complémentarité des activités.

L'organisation 2014/2015 est la suivante :

	8H30-11H30	11H30-12H00	PAUSE MERIDIENNE	13H00-13H30	13H30-16H00	15H-16H30
LUNDI	ECOLE	NAP Classes élémentaires	Maternelles : 11h30-13h00 Elémentaires : 12h00-13h30	NAP Classes maternelles	ECOLE	
MARDI	ECOLE	NAP Classes élémentaires	Maternelles : 11h30-13h00 Elémentaires : 12h00-13h30	NAP Classes maternelles	ECOLE jusqu'à 15H00	NAP
MERCREDI	ECOLE 8H30-11H30					
JEUDI	ECOLE	NAP Classes élémentaires	Maternelles : 11h30-13h00 Elémentaires : 12h00-13h30	NAP Classes maternelles	ECOLE	
 VENDREDI	ECOLE	NAP Classes élémentaires	Maternelles : 11h30-13h00 Elémentaires : 12h00-13h30	NAP Classes maternelles	ECOLE	

Il a été retenu l'option de regrouper 1H30 de NAP sur une demi-journée afin de favoriser des activités thématiques constructives et de qualité, avec la participation d'intervenants professionnels et/ou de bénévoles, de prévoir une programmation annuelle des activités, de mobiliser un budget couvrant la majeure partie des activités prévues.

La pause méridienne décalée permet d'assurer deux services de repas, favorisant davantage de calme et de repos.

La demi-journée supplémentaire est placée le mercredi matin.

Les activités ont été définies par groupe d'âge afin de garantir une homogénéité et une bonne qualité d'intervention.

Les thématiques peuvent être différentes d'un âge à l'autre, adaptées à chaque groupe, la diversité des activités est assurée sur l'ensemble du cycle scolaire.

Les NAP sont gratuites pour les familles.

Un budget communal a été alloué pour couvrir les interventions professionnelles, et le temps salarié du personnel encadrant a été augmenté afin de coordonner et encadrer les activités, et d'assurer les nouveaux services créés dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires : cantine et ALSH le mercredi.

44 enfants de plus de 6 ans et 12 enfants de moins de 6 ans fréquentent régulièrement les NAP, ce qui représente 87,5 % des enfants inscrits à l'école.

Pour conduire les ateliers NAP, il a été fait appel à des structures professionnelles, des associations, et des bénévoles.

→ De septembre aux vacances de Toussaint, les ateliers se déroulent ainsi :

DATES	CM2	CE2/CM1	CE1/CP	CP-GS-MS	PS
09/09/2014	Thématique « Sport et Santé » (Intervention Fédération des Œuvres Laïques)	Thématique « Jeux » (Intervention Ludothèque)	Thématique « Musique/Guitare » (Intervention Maison de la Culture et des Loisirs)	« L'heure du Conte » / Activités manuelles	Sieste et activités au fur et à mesure des réveils
23/09/2014					
07/10/2014				Activité « semis »	

→ Des vacances de Toussaint aux vacances de Noël :

DATES	CM2	CE2/CM1	CE1/CP	CP-GS-MS	PS
04/11/14	Thématique « Sport et Santé » (Intervention Fédération des Œuvres Laïques)	Atelier cuisine avec David Begel	Atelier Peinture-Bois avec Magalie Babel et Marie Rubben	Intervention Association Donneurs de Sang du Tholy	Sieste et participation aux ateliers en fonction des âges des enfants et des réveils
18/11/14		Activité Pêche avec la société de pêche	Intervention Association Donneurs de Sang du Tholy	Atelier Peinture-Bois avec Magalie Babel et Marie Rubben	
02/12/14		Atelier jeux Ludothèque Epinal	Activité Pêche avec la société de pêche	Atelier cuisine avec David Begel	
16/12/14		Atelier jeux Ludothèque Epinal	Atelier cuisine avec David Begel	Activité Pêche avec la société de pêche	
	Changement d'activité le 10 mars 2015			Atelier jeux Ludothèque Epinal En parallèle des activités de ces 2 groupes. A justement en fonction du nombre d'enfants	

→ De Noël aux vacances de juillet :

DATES	CM2	CE2/CM1	CE1/CP	CP-GS-MS	PS
13/01/2015	Spectacle: « La fille à tête de bateau » par Le Théâtre « Loin et c'est très bien »				
27/01	« Sport et Santé » FOL	Atelier autour de l'épinette, Christophe Toussaint	Atelier Ludothèque	Atelier Photo MCL Gérardmer	Sieste et participation aux ateliers en fonction des âges des enfants et des réveils
24/02					
10/03	Atelier autour de l'épinette, Christophe Toussaint	« Sport et Santé » FOL	Atelier « accordéon » MCL Gérardmer	Atelier « jardinage »	
24/03					
07/04	Association « Maisons Paysannes »		Atelier « accordéon » MCL Gérardmer	Atelier « jardinage »	
05/05					
19/05					
02/06	Atelier « photo » MCL		Atelier CAUE autour de l'architecture	Atelier Ludothèque	
16/06					
30/06					



La commune a établi des petits groupes d'enfants pour pouvoir faire 4 voir 5 ateliers en même temps. Ces activités, bien pensées, sont adaptées à l'âge des enfants.

Un appel aux bénévoles a été lancé, une vingtaine de personnes ont répondu et viennent régulièrement. Une liste d'attente en prévision de nouveaux ateliers est déjà faite pour l'année prochaine. Certains ateliers de cette année seront reproposés étant donné le succès de ceux-ci.

Il y a un reportage différent à chaque fois qui est fait par notre journaliste (Jean-Marie Sayer). C'est un succès. Merci à ceux qui ont eu le courage de réfléchir et organiser ce grand programme.



L'avis des enfants à propos des N.A.P :

- ⊗ Les ateliers sont super, j'espère qu'on en fera encore plein.
- ⊗ Trop top, on apprend plein de choses.
- ⊗ L'atelier sport et santé est très bien, surtout le prof de sport.
- ⊗ Tout est bien.
- ⊗ C'est très bien, surtout la cuisine, avec David et Murielle.
- ⊗ L'atelier bois et peinture, on voudrait bien en refaire.
- ⊗ Les petits ont bien aimé jeter les graines dans le champ, avec Gérard.
- ⊗ La ludothèque, c'est sympa, mais on devrait pouvoir choisir nous-mêmes les jeux. On a aimé : volcans aux bijoux et la grenouille et les dragons.
- ⊗ Trop cool, la pêche, on a pris des truites dans les mains. C'était glissant !

- ⊗ Pour tout le monde : le spectacle théâtre était géant, à refaire.

- ⊗ Une enfant qui ne vient pas au N.A.P. : « Parfois j'ai envie d'y aller, quand j'entends les copines qui me disent que c'était bien. »

Les bénévoles sont très sympas :

J'ai constaté que les enfants avaient un réel plaisir à participer à ces activités nouvelles, ils ont particulièrement apprécié l'atelier cuisine, les semis, le bois et la peinture, la pêche.

Ce sont des ateliers et des activités que l'on peut trouver chez nous dans notre village, avec des bénévoles du village et qui peuvent être proposés à nouveau pour l'année prochaine.



LE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Vosges (SDIS) maintient ses engagements dans sa politique publique à savoir :

- ⊗ La connaissance de la couverture des risques sur le département (SDACR).
- ⊗ La proximité des secours : 112 centres sur le département pour environ 2 500 interventions traitées sur le département.
- ⊗ Un projet d'établissement :
 - L'engagement des sapeurs pompiers
 - La formation
 - L'encadrement
- ⊗ La convention avec le conseil général, qui finance majoritairement le SDIS (véhicules, bâtiment, matériel incendie, habillement...)

Suite à ces engagements, le Centre d'Incendie et de Secours de Tendon (SDI) a ouvert ses portes le samedi 3 mai aux élus locaux (Faucompierre, Laveline du Houx, Tendon, Xamontarupt), pour une visite détaillée du centre. Puis le 4 juin, les élus se sont rendus à Golbey, au SDIS, pour une présentation du service et de la gestion des traitements des appels du 18.

Le centre de TENDON compte un effectif de 19 sapeurs pompiers dont deux nouvelles recrues : Julien Pierre en mars 2014 et Victor Gremillet incorporé en octobre, issu des Jeunes Sapeurs Pompiers (JSP).

Ils viennent renforcer une équipe dynamique et impliquée dans les différentes missions tel que les interventions mais aussi les manœuvres qui contribuent au maintien des connaissances en secourisme et incendie ; de la prévention (cartographie de la couverture incendie du secteur).

Et les formations :

- ⊗ Permis Poids Lourds pour Gabriel.
 - ⊗ Conducteur d'engin Pompe (COD₁) pour Vincent, Dominique et Gabriel.
 - ⊗ Secours routier : Gabriel.
 - ⊗ Chef d'agrès : Lionel.
 - ⊗ Formateur secourisme : Olivier.
 - ⊗ Complément de formation en incendie et secourisme pour Cassandre, Lucas, Lucien et Julien.
- Manœuvre conjointe avec le CIS de Cheniménil / Docelles.

Enfin, nos jeunes sapeurs pompiers (JSP) Antoine et Tésa Viard qui poursuivent leur 2^{ème} année à la section de Bruyères.

Lors de la Sainte-barbe : Le caporal Aubert a reçu la médaille d'argent pour ses 20 ans de service.
Le caporal Fleurence Denis décoré médaille de vermeil pour ses 26 ans de service. Denis qui avait prolongé son engagement a fait valoir ses droits à la retraite fin 2014.
Une carrière exemplaire, en donnant un sens au mot « SERVIR ». Il va rejoindre les rangs de nos chers retraités toujours aussi actifs.

Pour l'Amicale, le 14 mars 2015 sera organisé le cross national des sapeurs pompiers au golf municipal d'Epinal.

Venez nombreux les encourager !

Note de Prévention :

⊗ Pensez à équiper vos habitations de détecteurs de fumée.

Une obligation selon la loi n° 2010-238 qui sera en vigueur pour **mars 2015**. Un petit appareil qui peut sauver des vies.

⊗ Vérifiez vos extincteurs.

⊗ Nettoyez vos conduits de fumées.

⊗ Entretenez vos points d'eau naturelle (étang, réserve incendie) et les accès.

Des gestes qui sont bénéfiques à tous !!

Les sapeurs pompiers de l'équipe de Tendon restent à votre disposition.

Contact : Sergent Lionel VILLAUME au 03.29.37.65.43.



SAINTE BARBE 2014

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU

(COMMUNES DE FAUCOMPIERRE – TENDON – XAMONTARUPT)

Suite aux élections municipales de mars 2014, les trois communes ont voté leurs délégués afin d'être représentés par le syndicat de l'eau.

On été élus :

- Pour TENDON : Messieurs CHARTON Bruno, PIERRE Dominique et SCHOLLER Arnaud.
- Pour FAUCOMPIERRE : Messieurs VILLAUME Hubert, DALLEU René et NICOLAS Alexis.
- Pour XAMONTARUPT : Mesdames BERINGER Delphine, BOUQUOT Michelle ainsi que monsieur BANNEROT Gildas.

Les élections du nouveau bureau du syndicat de l'eau ont eu lieu le 14 avril 2014 à Tendon. A été élu président : Monsieur VILLAUME Hubert et vice-président : Monsieur PIERRE Dominique.

Le syndicat ayant obtenu de bonnes subventions, nous avons pu remettre à neuf le captage des Levés Haut et effectuer la mise en conformité des ouvrages ainsi que les périmètres de sécurité. A ce jour, les finances sont bonnes, de ce fait, aucune augmentation de l'eau en vue.

Nous avons pour projet dès le début de l'année 2015 :

- La mise en place du schéma de distribution ce qui consiste à faire l'inventaire du réseau, le descriptif des installations et de toutes les conduites, leurs diamètres, et leur état de vétusté.
- La réalisation d'un dossier sur la mise en place du schéma de distribution qui sera effectué par un bureau d'étude. Après avoir reçu plusieurs devis, nous avons retenu le cabinet Demange et Associés pour un montant de 23460€ qui a déjà été déposé à l'agence de l'eau Rhin-Meuse afin d'obtenir une subvention.

De gros travaux sont programmés au cours de l'année 2015 :

- Changement des conduites PVC (posées avant 1976) qui présentent de nombreuses fuites. Des devis sont en cours.

Le président et les délégués des trois communes vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2015.



Le Président,
Monsieur Hubert VILLAUME

La Commission Syndicale des Biens Indivis (CSBI).

La CSBI, qui gère les biens communs aux deux communes de TENDON et FAUCOMPIERRE à savoir le cimetière, l'église et le presbytère, vous souhaite une excellente année 2015 et vous présente ci-dessous sa nouvelle composition issue des élections de mars 2014 ainsi qu'un point sur les projets et réflexions en cours.

1 – Composition :

La CSBI se compose désormais de cinq membres et d'un suppléant :

Président	:	M. Gérard VAUCHEL (Tendon)
Vice-président	:	M. Hubert VILLAUME (Faucompierre)
Membre	:	M. David BEGEL (Tendon)
		M. René DALLEU (Faucompierre)
		M. Mathieu RUBBEN (Tendon)
Suppléant	:	M. Henri FOURNIER (Faucompierre)

2 – Eglise :

L'église n'a pas connu d'intervention majeure en 2014 en dehors d'une première étude pour le remplacement du système de chauffage totalement obsolète. Après divers contacts auprès d'entreprises spécialisées dans le chauffage des édifices cultuels, la commission s'oriente vers la société GOULLIoud, basée dans le Rhône, pour une étude approfondie proposant diverses solutions classées selon leur coût et leur efficacité connue. Selon la solution retenue par la commission, cette entreprise pourra se voir confier la maîtrise d'œuvre du projet. Le choix interviendra au printemps 2015 pour une réalisation des travaux envisagée au printemps 2016.

D'un point de vue culturel, l'église a reçu le samedi 22 Novembre 2014 Michel GARNIER, dont les compositions de musique sacrée sont merveilleusement mises en valeur par la voix de la chanteuse PAKOUNE. Ce concert a été suivi d'un atelier « voix » dans la salle polyvalente proposé tout au long du dimanche 23 par PAKOUNE. Cet atelier a réuni une vingtaine de participants qui ont assuré avoir passé un moment d'échange intense. Un nouveau concert des mêmes artistes est prévu pour le 25 avril prochain, suivi là aussi d'un atelier « voix » le 26 avril.

Enfin, après quelques retouches mineures avant les derniers réglages d'harmonisation, l'orgue restauré sera inauguré officiellement le 14 juin sous les doigts virtuoses de Maximilien FREMIOT qui vous proposera un concert mettant en valeur toutes les qualités de l'instrument.

3 – Cimetière :

La création de l'espace cinéraire est en cours de finalisation. La haie de clôture a été plantée à l'automne par la société « Espace Paysage » de Le Syndicat. Un portail d'accès a été posé. L'aménagement paysager le long du mur de séparation avec le cimetière près du jardin du souvenir sera réalisé prochainement. Enfin, une stèle sera érigée à proximité du jardin du souvenir pour en caractériser la destination.

Courant 2015, il sera procédé en accord avec leurs propriétaires, au déplacement des concessions cinéraires qui se trouvent actuellement sur le côté gauche de l'église.

La procédure de renouvellement d'une centaine de concessions trentenaires qui avaient été mises à jour sous le mandat de Mr GUYOT en 1984 a occupé la commission durant toute l'année 2014. En fin d'année, il y avait 58 concessions renouvelées, et 8 concessions rendues à la commission. Il reste à effectuer des recherches pour les concessions dont l'identification des propriétaires ou ayant droit présente quelques difficultés.

La commission adresse un courrier au propriétaire figurant sur le titre de concession, mais lorsque celui-ci est décédé, elle l'adresse à l'un des ayant droit dont elle a connaissance. Cette procédure ayant semble-t-il donné lieu à quelques « difficultés » dans certains cas, il convient de rappeler que la concession est attribuée à une seule personne pour des questions administratives de simplicité de paiement auprès de la Trésorerie, mais que la répartition de la somme à payer au sein de la famille reste une affaire interne à celle-ci et ne concerne en aucun cas la commission. Pour mémoire les tarifs des

concessions ont été fixés par la commission lors de ses séances du 08 octobre 2013 et du 05 novembre 2014 et s'établissent comme suit :

Concession de 1 m2	50 € pour trente ans soit 1,67 €/an
Concession de 2m2	100 € pour trente ans soit 3,33 €/an
Concession de 4m2	150 € pour trente ans soit 5,00 €/an
Concession de 6m2	250 € pour trente ans soit 8,33 €/an

4- Presbytère :

La réflexion en cours sur l'avenir de ce bâtiment s'oriente vers une sortie des biens indivis compte tenu de la fin de son utilisation à caractère paroissial. Des diverses utilisations envisageables nécessitant toutes un gros investissement, aucune n'a encore été arrêtée. La sauvegarde du bâtiment qui fait partie du patrimoine historique du village, sera assurée dans un avenir proche par une réfection de la toiture.

Le Président de la CSBI



L'ÉGLISE DE TENDON

L'ORGUE RÉNOVÉ



LES ENTREPRISES ET ARTISANS

DU VILLAGE

- *AUBERGE DE LA POIRIE* - M. Pascal HUEBER
67, Route des Cascades 03.29.66.66.99
- *LES CHALETS DE CATHY* - Jean-Claude BLAISON
Chemin des Pschées 03.29.66.23.35

- *BROCANTE DES CASCADES* - 61, Route des Cascades 03.29.66.23.96
- *LE BATACLAN* - 18, Route des Cascades 03.29.36.92.24
- *GRENIER DU FOSSARD* - 25, Route des Cascades 03.29.66.20.05

- *Chauffagiste* - Christophe LEGAY - 3, Chemin des Ronds Champs 03.29.66.21.39
- *Plâtrerie* - Michel et Rémi RAUCY - 3, Chemin du Bois le Renard 03.29.66.37.02
- *AFIPC 17* - Chemin des Ronds Champs 09.77.21.88.18
- *Garage de la Poirie* - Sébastien PARADIS - 5 Chemin de la Poirie 06.46.73.36.04
- *Mister Thot Burger* - Théotime BERNARDIN 07.52.62.49.77

- *Le Relais Fermier* - 13, Route des Cascades 03.29.36.65.48

- « *L'Atelier du Faing Janel* » Magali BABEL
25, Chemin du Faing Janel 03.29.66.21.13
- *Artiste peintre Marie RUBBEN* - Chemin des Meix Mourés 03.29.66.21.85

- *Forestiers* - André et Cédric LALEVEE - 9, Chemin des Pschées 03.29.66.33.07
- « *D'une branche à l'autre* » - Gabriel POIROT - 1 Chemin de la Haie 06.27.03.07.11

LES AGRICULTEURS DU VILLAGE

- BABEL Damien* - 25, Chemin du Faing Janel
- BABEL Nicolas* - 25, Chemin du Faing Janel
- BARADEL Jean-François* - 33, Chemin de la Bisoire
- CLEMENT Gérard* - 28, Chemin des Ronds Champs
- GEORGES Françoise* - 31, Chemin de la Moulure
- GUGGENBUHL Solange* - 19, Chemin du Faing Janel
- SIMON Brigitte* - 37 Chemin des Ronds Champs
- VILLAUME Elisabeth* - 14, Chemin du Fossard



LES HEBERGEURS DU VILLAGE

- AUBERGE DE LA POIRIE* - M. Pascal HUEBER
67, Route des Cascades 03.29.66.66.99
- LES CHALETS DE CATHY* - Jean-Claude BLAISON
Chemin des Pshées 03.29.66.23.35
- GRENIER DU FOSSARD*
25, Route des Cascades 03.29.66.20.05
- SCI HUIBO*
3, Chemin du Faing Janel
- *MAMYVONNE*
4, Rue de la Clé 03.29.66.69.99
- Hervé CLAUDON*
29 Bis Chemin des Ronds Champs 03.29.66.28.82

LES GITEURS AU VILLAGE

- Damien BABEL* - 25 Chemin du Faing Janel 03.29.66.21.13
- Gérard CUNIN* - 31 Chemin des Ronds Champs 03.29.66.32.46
- Solange GUGGENBUHL* - 19 Chemin du Faing Janel 03.29.34.55.09
- Pierre HOUBERDON* - 18 Chemin du Faing Janel 03.29.61.11.24
- Annette BEGEL* - 69 Route des Cascades 03.29.33.23.80
- André PIERRON* - Le Faing Janel 03.29.34.80.07
- *Raymond QUINT* - 6, Chemin du Faing Janel 03.29.34.72.55



La vie des associations

1. Liste des membres du bureau suite à l'assemblée générale du 10 janvier 2015 :

Nom Prénom Fonction	Adresse
CLAUDON Valérie Présidente	35 Chemin des Ronds Champs TENDON
VALENTIN Hélène Vice-présidente	30 Chemin des ronds champs TENDON
DIEUDONNE Laetitia Trésorière	3 bis Chemin de la haie TENDON
LEROY Amandine Trésorière adjointe	17 Chemin des épines TENDON
VILLAUME Sandrine Secrétaire	12 bis Chemin du Fossard TENDON
VAUCHEL Gérard Secrétaire adjoint	37 Chemin du Faing Janel TENDON
BURGUNDER Sandrine Membre	2 bis Route de Houx LAVELINE DU HOUX
DIDIER Victorine Membre	11 Chemin de la moulure TENDON
MICHEL Marie-Claire Membre	91 Rue de l'Ecole FAUCOMPIERRE
LALVEE Mélanie Membre	33 Route des Cascades TENDON

2. Calendrier des manifestations 2015:

Carnaval :	Le 28 février
Repas des aînés :	Le 12 avril
Groupe d'achat de fleurs :	Le 16 mai
Fête des mères :	Le 31 mai
Vide greniers :	Le 23 août
Sortie familiale (pique-nique) :	A définir
Groupe de vidange de fosse septique :	A définir
Saint Nicolas :	Le 05 décembre
Assemblée générale :	Le 9 janvier 2016
Groupe d'achat de fuel :	3 à 4 fois par an (février/mai/juillet/novembre)
Atelier country :	jeudi 18h30 – 19h30
Atelier musique et chants :	lundi 18h30 – 20h30

Pour tous renseignements, contacter Mme CLAUDON Valérie (valerieclaudon@orange.fr) 03.29.66.21.00 / 06.34.04.11.52

Au bureau de l'association, nous sommes neuf personnes actives qui œuvrons pour amener de l'animation, du service et du bien-être à tous en proposant tout au long de l'année des rencontres pour petits et grands, sans oublier nos aînés qui participent avec plaisir à notre repas annuel qui se déroule au début du printemps.

Nous comptons au sein de l'association environ 160 familles adhérentes sur Tendon et Faucompière sans lesquelles bien sûr nous n'existerions pas et qui essaient dans la mesure du possible de nous aider en participant par exemple à la fabrication de pâtisseries en tous genres lors de nos manifestations. Nous n'oublions pas non plus la gent masculine qui nous facilite le travail quand il y a du montage et du démontage. MERCI à tous pour votre implication et pour l'intérêt que vous nous portez tout au long de l'année.

En plus des animations, l'association est représentée au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et a la possibilité d'intervenir auprès de familles en difficulté en coordination avec celui-ci.

Nous acceptons bien volontiers au bureau toutes les personnes qui souhaiteraient venir nous rejoindre et participer à la vie de notre village dynamique.

Nous sommes également prêts à prendre en compte toutes les nouvelles idées que vous auriez et qui viendraient enrichir nos futures activités.

La Présidente :
Valérie CLAUDON



VIDE-GRENIER ORGANISE LE 17 AOUT PAR L'ASSOCIATION

L'AMICALE LAIQUE

La 30^{ème} fête du pain aux fruits et de l'artisanat s'est déroulée le 20 juillet 2014 avec la présence de 23 artisans. Cette année, les démonstrations, autour des métiers anciens, ont été assurées, avec succès, par des membres de l'amicale laïque.

Cinq petits spectacles, relatant la vie au Moyen Age et racontés par la troupe Eutrapelia ont aussi rythmé la journée. Cette animation a été fortement appréciée.

Cette 30^{ème} édition a rencontré, comme chaque année, un beau succès grâce aux nombreux bénévoles présents avant, pendant mais aussi après. Pour cette journée, nous avons aussi bénéficié d'un clin d'œil du ciel, dans cet été 2014 particulièrement maussade.



LA PREPARATION DE LA FETE DU PAIN : TOUTES LES BONNES VOLONTES SONT LES BIENVENUES

A côté de la fête du pain, nous avons organisé en 2014 :

- une sortie cinéma accessible à tous les membres début janvier (65 participants)
- un repas dansant réservé aux adultes membres
- une chasse aux œufs pendant le Week-end de Pâques. C'était une première, une trentaine d'enfants (et leurs parents) ont bravé le froid et le vent à la recherche d'indices conduisant au Graal : des chocolats !!!
- la venue de Saint Nicolas à l'école et la distribution de friandises à tous les enfants
- la visite du Père Noël aux anciens dans l'après midi du 24 décembre.

Pour 2015, nous continuerons d'apporter notre contribution à l'animation de notre village en reconduisant l'ensemble des activités.

En plus d'essayer de créer du lien entre nous tous à travers nos actions, nous tenons une fois de plus à rappeler qu'un des principaux buts de l'amicale laïque est d'apporter son soutien financier à la coopérative scolaire en subventionnant les sorties des enfants scolarisés en maternelle et en primaire dans notre commune.

Egalement, les recettes de la fête du pain permettent aux enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 de partir, tous les trois ans, en classe découverte durant une semaine. En 2013, ce sont 33 enfants qui se sont rendus en Normandie afin de découvrir les plages du débarquement, s'initier au char à voile et profiter des joies de la pêche.

Cette année, nous avons aussi décidé d'apporter une contribution financière au Foyer Socio-Educatif du Collège du Tholy.

Pour conclure, nous voulons aussi vous dire que la porte de l'Amicale Laïque est grande ouverte. N'hésitez pas à la pousser pour nous rejoindre ! Nous avons besoin de vous.

Le bureau de l'amicale est composé de :

- Président : Rémi Georgel, 4, chemin des Ronds Champs (tél : 03.29.37.70.81)
- Vice-président : Sébastien Paradis
- Trésorière : Céline Lallemand
- Trésorière adjointe : Lorenza Heilmann
- Secrétaire : Claude Brevot
- Secrétaire adjoint : Louise Mondon
- Catherine Bannerot : membre
- Emeline Pierron : membre
- Marie Lecomte : membre
- Jean Christophe Dieudonné : membre
- Eric Gleize : membre
- Bruno Lhote : membre
- Sylvain Valentin : membre

Toute l'équipe de l'amicale laïque vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2015 et vous donne rendez vous le 19 juillet 2015 pour la prochaine fête du pain.



AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE TENDON

L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Tendon vous présente ses vœux pour l'année 2015, qu'elle vous apporte bonheur et prospérité.

Les manifestations de l'année passée :

- ⊗ Les feux de la Saint-Jean, le 28 juin 2014, où plus de 200 convives sont venus déguster un « Petit salé aux lentilles » suivi du traditionnel feu de la chavande.
- ⊗ Le téléthon, le 5 décembre 2014, qui s'est déroulé sous la forme d'une marche nocturne pour les plus courageux et suivi par un bon repas chaud servi à la salle polyvalente.

Nous avons intégré deux nouveaux membres au sein de l'association, il s'agit de Victor Gremillet et de Julien Pierre. Nous leur souhaitons la bienvenue ;

Nous remercions Denis Fleurence pour tous ses services et sa participation active dans nos manifestations et lui souhaitons une belle retraite.

Nous félicitons Cassandre Aubert, Lucas Valentin et Lucien Babel qui reçoivent leur fourragère, validant ainsi le cursus de formation de Sapeur pompier.

Les manifestations de l'année 2015 :

- ⊗ Le 22 février 2015 : Messe pour nos anciens décédés à 10h à l'Eglise de Tendon ;
- ⊗ Le 20 juin 2015 : Feu et repas de la Saint Jean ;
- ⊗ Le 28 novembre 2015 : Fête de la Sainte Barbe ;
- ⊗ Le 5 décembre 2015 : Marche au profit du Téléthon.

Nous remercions les Maires des Communes de Faucompierre, Laveline du Houx, Saint Jean du Marché, Xamontarupt et de Tendon, leurs représentants ainsi que leur population.

Nous remercions également l'association des chasseurs, l'amic

Le laïque, l'association familiale... pour leurs soutiens et leurs participations lors de nos manifestations diverses.



TELETHON 2014 AVEC MARCHÉ NOCTURNE

LE CLUB DES CASCADES

Depuis le 15 janvier 2015, le club des cascades offre tous les 15 jours, le jeudi de 14h à 18h30, une après-midi de jeux à la salle polyvalente de Tendon.

Quelques dates :

- Le jeudi 12 février
- Le jeudi 26 février
- Le jeudi 12 mars
- Le jeudi 26 mars
- Le jeudi 9 avril
- Le jeudi 23 avril
- Le jeudi 7 mai
- Le jeudi 21 mai

Nouveauté :

Cette année, le verre de l'amitié et son goûter seront offerts à tour de rôle par nos adhérents.

En ce début d'année 2015, le club des cascades compte 21 membres, ce qui est pour nous une réussite.

Le bureau est composé de :

Président : Monsieur PARADIS Jean ; 17, chemin de la rose ; 88460 TENDON ; 03.29.66.35.70

Vice-présidente : Madame FLAGEOLLET Nicole

Trésorière : Madame GUILLEMINOT Françoise

Secrétaire : Madame GRANDJACQUOT Roberte

Le club des cascades présente à toutes et à tous ses meilleurs vœux pour l'année 2015.



LA SOCIETE COMMUNALE DE CHASSE:

UNE ASSOCIATION MODERNE ET OUVERTE A TOUS LES PASSIONNÉS :

Par l'intégration des jeunes pour assurer la pérennité

Depuis 1983, la société communale de chasse est présidée avec compétence et dynamisme par Denis Cadet. De nombreux chasseurs y ont adhéré dès la première année et font toujours partie du groupe existant composé actuellement d'un peu plus de vingt partenaires. Pour assurer la pérennité et surtout l'avenir de l'association, les dirigeants ont décidé depuis bien longtemps, d'intégrer les jeunes en favorisant leur entrée, par la gratuité, à conditions qu'ils soient apparentés à un sociétaire. La chasse est un sport de nature qui devient de plus en plus inabordable, par son coût, surtout pour les lycéens et étudiants sans revenus personnels. C'est ainsi que la moyenne d'âge de la troupe ne dépasse guère les 35 ans. C'est une des plus jeunes du département.

Par la chasse accompagnée comme formation rassurante

Pour l'intégration rapide et rassurante au sein de la société, plusieurs partenaires aguerris se sont portés volontaires pour devenir parrains de jeunes gens ayant envie d'exercer l'activité chasse, sans vraiment la connaître, mais ayant déjà un attrait pour la nature et la gestion de la faune. La chasse accompagnée permet de chasser, avec une arme pour deux, dès l'âge de 15 ans et gratuitement pendant un an après une formation pratique élémentaire aux côtés d'un parrain détenteur du permis de chasser depuis plus de 5 ans, validé pour l'année en cours. Elle est accessible aux jeunes mais aussi à toute personne désireuse de découvrir la chasse avant de passer son permis de chasser. L'autorisation de chasser accompagné est délivrée gratuitement par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). Le suivi de la formation pratique élémentaire est possible dès l'âge de 14 ans et demi. L'autorisation de chasser accompagnée est valable un an à compter de la date de sa délivrance. La chasse accompagnée s'effectue, en chasse à tir, avec une arme pour deux. Cette arme peut être un fusil, une carabine ou un arc, sous certaines conditions pour cette dernière proposition. Depuis l'existence de cette possibilité, une demi-douzaine de jeunes disciples de St-Hubert qui font partie des "chassous" de Tendon l'ont utilisée pour fréquenter et connaître le territoire plus rapidement.

Par des battues et des affûts au grand gibier

Depuis plusieurs décennies, les disciples de St-Hubert de quasiment tout le département des Vosges se sont orientés vers la chasse au grand gibier pour essayer de réguler l'accroissement annuel de l'espèce chevreuil puis de celle du sanglier. Ceux de Tendon ont fait de même, avec la disparition progressive du petit gibier comme la Perdrix grise, le lièvre, dont les raisons étudiées statistiquement par des spécialistes (écologistes compris) ne sont pas encore probantes en 2015 : constructions de nouvelles routes et d'habitations, des remembrements de parcelles, de la disparition des haies et des abris, des changements de culture et de la disparition des jachères, des produits nocifs. Bref. La société s'est donc orientée intelligemment vers des journées de battue (samedis + dimanches + jours fériés) sur les quelques 2 000 ha de son territoire (incluant propriétés privées et domaine ONF), avec une convivialité assurée (voir ci-dessous), mais aussi en permettant aux passionnés d'affût, de faire des tirs sélectifs en période légale, principalement du 1^{er} juin à l'ouverture générale, sur des animaux malades, malingres, orphelins des deux espèces ou encore répondre positivement et au coup par coup, à des agriculteurs qui connaissent des dégâts sur leurs terres.



Un cerf 12 cors prélevé en battue durant cette saison de chasse 2014-2015.

Par la quête de ‘La Dame des Bois’ avec des chiens d’arrêt

Lors de l’assemblée générale de mars 2011, Robert Jacob de Bellefontaine, chasseur émérite de petit gibier et principalement de la bécasse, est accepté à l’unanimité dans le groupe des ‘chassous’, pour s’adonner dès la saison suivante, à son loisir préféré, accompagné de ses chiens d’arrêt ‘Rafiotte’ et ‘Bagheera’ (Epagneul Breton). Il pourra parcourir le territoire tous les jours de la semaine, en période autorisée. Natif du massif du Forez, il adore ceux du Fossard, de Tendon et de Purifaing qui ressemblent fort à celui de son enfance, dans lequel il a chassé la ‘Mordorée’ dès l’âge de 16 ans. Il sait quasiment tout sur ce mythique oiseau migrateur avec ses remises préférées d’automne ou d’hiver, ses envols et ses ruses. C’est ainsi qu’il partage régulièrement ses connaissances, tout en rapportant des récits vécus, en publiant des articles dans des revues nationales spécialisées. Malheureusement, Robert surnommé ‘Robby’ est allé rejoindre le paradis des bécassiers, au mois d’octobre 2014, à 60 ans. Mais avant de quitter la vie sur Terre, hélas trop tôt, il a réussi, par sa verve, sa gouaille, ses amours pour les chiens, la nature et la forêt qu’il fréquentait ‘loin des cons’ comme il aimait à le répéter, à transmettre le virus de cette merveilleuse quête de la ‘sorcière’ à un partenaire qui est devenu au fil des années, un de ses amis qui restera à tout jamais ‘son pote pour l’Eternité’. Dom, dont il s’agit, chasse désormais exclusivement ‘La Dame des Bois’ avec comme compagnons à tour de rôle, ‘Black And White’ (English Springer Spaniel), et ‘J’tan’ (Setter Anglais).



Une bécasse rapportée à son maître par ‘Black And White’, âgé de 9 ans, en octobre 2014.

Par une convivialité exemplaire

A chaque rendez-vous de chasse en battue, les repas du midi et du soir sont préparés par Philou, le maître queux, toujours fidèle derrière les fourneaux pour contenter tous les présents autour de la grande table de la baraque ‘La Bauge’.

Tous les ans, la société propose en septembre, un concours de pêche intra-muros qui rassemble tous les adhérents, leurs ascendants et descendants, leurs conjoints, mais aussi tous les partenaires qui aident l’association dans les travaux annuels, tout en invitant les élus nationaux, départementaux, locaux qui la soutiennent moralement et financièrement, ainsi que tous les généreux donateurs de lots.

Et les années impaires, elle organise la fête des ‘chassous’ sur la place de la mairie, ouverte à tous, qui consiste à un partage d’un copieux repas, (environs 500 personnes), suivi d’un concours de quilles et d’une tombola richement dotée. Le prochain rendez-vous est fixé au dimanche 5 juillet 2015. Date à réserver dès maintenant sur l’agenda par tous ceux qui veulent participer à un moment très convivial.



Les petits-enfants des partenaires ont apprécié le concours de pêche de septembre 2014.

Pour la société,
Dominique Berger, humble partenaire.



COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE L'AAPPMA DE TENDON

La Société de Pêche : « La truite du Barba et du Scouet » a tenu son Assemblée Générale le vendredi 28 novembre à 18 h en présence de Messieurs les Maires de la commune de Tendon et de Faucompierre et d'une vingtaine de pêcheurs, si la date a été très avancée dans le calendrier, c'était pour statuer sur un projet de fusion avec l'AAPPMA de Docelles.

Mais avant d'aborder ce sujet, les responsables ont fait le bilan de l'année 2014 :

- ⊗ Le nombre de cartes délivrées est resté stable.
- ⊗ Les travaux de l'AAPPMA ont concerné l'entretien des plans d'eau pour le stockage des géniteurs. Les travaux ont consisté à la restauration d'une digue et d'un moine.
- ⊗ Cette année, l'AAPPMA a réalisé 2 animations avec le centre aéré de Tendon et 3 animations dans le cadre du temps d'activité périscolaire avec les écoles de Tendon.
- ⊗ Une pêche de transfert de population a été réalisée dans la rigole d'irrigation située sous le village de Tendon, sur 200 mètres de pêche 85 truitelles ont été recensées. Une seconde dans le ruisseau des meules, 45 truitelles ont été transférées dans le Barba.
- ⊗ Une pêche d'inventaire a été réalisée par l'Onema dans le Barba au lieu-dit Genève. Sur 130 mètres de pêche, il a été dénombré plus de 200 chabots et 50 truites de 6 à 40 cm.
- ⊗ Lors de la campagne 2014 de l'écloserie, 14 000 œufs ont été récoltés.

Le trésorier Jean Claude Clément a présenté ensuite le bilan financier de l'année qui se termine avec un bénéfice de 111€.

Pour la prochaine année 2015, le GPRMV a pris la décision de rejoindre l'URNE, Union Réciprocaire du Nord-Est, et ce nouveau changement n'a pas été accepté par les AAPPMA de Docelles, Tendon et Rupt sur Moselle de ce fait, ces associations ont quitté le GPRMV.

Cette décision est d'ailleurs confortée par ce projet de fusion entre Docelles et Tendon présenté et soumis au vote lors de cette AG.

Michel Nourdin président de l'AAPPMA de Docelles avait annoncé son souhait de ne plus être président.

Le projet de fusion avec l'AAPPMA de Docelles permettra :

- ⊗ Une continuité du bassin versant du Barba.
- ⊗ De renforcer et de redynamiser une équipe de bénévoles, bénévoles toujours plus difficile à trouver.
- ⊗ Développer une politique piscicole commune

Résultat du vote : 13 pour, 1 abstention

L'AAPPMA de Docelles fusionne donc avec l'AAPPMA de Tendon

Une Assemblée Générale extraordinaire avec les AAPPMA de Docelles et de Tendon s'est tenue vendredi 28 novembre 2014 à 19h30 pour valider cette fusion et élire les membres du nouveau Conseil d'Administration.

Ont été élus :

Michel Nourdin - Michel Villaumé - Jean Cuny - Jean-Edouard Pierrat- Jean-Claude Clément - Raynald Fremiot - Laurent Durain - Michel Clément - Pascal Harmand - Jean-François Sommay - Laurent Duchène - André Philippet - Antoine Sénécat - Laurent Miette - Jean-Marc Vinkler.

Les membres du C.A. se sont réunis le 8 novembre 2014 pour élire les membres du bureau, ont été élus :

Président : Michel Villaumé

Vice-présidents : Michel Nourdin - Jean-Edouard Pierrat

Trésorier : Jean Cuny

Trésorier adjoint : Jean-Claude Clément

Secrétaire : Pascal Harmand

L'AAPPMA de Docelles-Tendon a fixé son siège à la mairie de Docelles avec dénomination "Société de Pêche Volgne-Barba ". Elle regroupe maintenant les communes de Faucompierre, Tendon, Laveline du Houx, Docelles, le Roulier et Charmois devant bruyères.

Le nouveau conseil d'administration



Reproduction de la truite fario avec les élèves de l'école

Le président :

Villaumé Michel

LES ANCIENS COMBATTANTS DE TENDON **FAUCOMPIERRE** **SECTION LOCALE DE LA LEGION VOSGIENNE**

Cette année, nous avons eu à déplorer le décès de notre doyen de la section, Hubert GRANDADAM âgé de 92 ans et curé de notre paroisse pendant 40 ans. Il était officier de la légion d'honneur.

La journée du 11 Novembre 2014 :

Comme de coutume, la journée a débuté à Faucompierre, en honorant les morts pour la France de cette commune. Monsieur le Maire, Michel Paradis et sa municipalité avaient prévu l'installation de deux mats pour la montée des couleurs.

Messe à Charmois devant Bruyères, avec une vingtaine de drapeaux de toutes les associations patriotiques environnantes et défilé au monument aux morts du village.

Retour à Tendon, au monument aux morts. Gérard Vauchel, en uniforme de maître de cérémonie avait organisé : la montée des couleurs – la lecture du message – le dépôt de gerbe – l'appel aux morts – le chant de la marseillaise.

Au pot de l'amitié à la salle polyvalente, ont été décorés de l'insigne de porte drapeau suite à la remise du diplôme pour 10 ans de service à la Préfecture par le Préfet Gilbert Payet à Berthe Sayer et Jean Villaumé parmi 67 récipiendaires.

Roger Pierre, président de la section a également remis la médaille de bronze de la Légion Vosgienne à Gérard Vauchel, Michel Colbe et Gabriel Perrin en présence des deux maires et d'une nombreuse assistance.

Un repas dans la plus grande convivialité nous a été servi à l'auberge « Au pied de la Grande cascade » par Michèle et Christophe.



Cérémonie du 11 Novembre à Tendon

ASSOCIATION DING-DINGUE-DEUCH

L'événement principal de l'année 2014 pour Ding Dingue Deuch fut la participation au rassemblement des 2CV club de France qui se déroulait cette année à St Dizier. Evènement festif qui nous a permis de rencontrer des deuchistes de toute la France et même de l'étranger avec leurs véhicules plus exceptionnels les uns que les autres. D'autres étaient moins inconnus puisque nous avons retrouvé sur place nos amis des P'tites aux chevrons.

Comme à notre habitude nous avons participé aux courses dans la boue ou plutôt à la course dans la boue de St Maurice, celle de Granges sur Vologne n'ayant pas eu lieu en 2014.

Après cette année 2014 de repos, nous projetons d'organiser à nouveau notre traditionnel repas de la saint Sylvestre pour le réveillon 2015-2016.

Nous participerons encore aux courses dans la boue en 2015 et nous prévoyons également au moins une sortie 2CV.



L'équipe à St Dizier

LES P'TITES AUX CHEVRONS

L'association tient à présenter ces meilleurs vœux à la municipalité et aux habitants de la commune.

Cette année l'association a organisé 9 sorties : Ballade en alsace, Promenade des retraités de la maison de retraite Léon Woerth de Remiremont, Juzzencourt (52), la Nationale à St DIZIER, les château d'haroué et de Châtel sur Moselle, le saint Mont, le rassemblement de Tendon, Karting.

Nous avons renouvelé notre Rassemblement des Vosg'Pattes au mois d'Aout, qui a regroupé 25 véhicules de plusieurs département limitrophe. A noter que mes plus éloignés avait fait le déplacement depuis la Haute Savoie.

Le week-end s'est organisé autour de plusieurs ballades et animations : Rallye promenade, visite de la confiserie Bressaude, découverte des Hauteurs Vosgiennes et Alsacienne, Tombola et remise de Lot.

Depuis 2015, l'association a renouvelé en totalité son bureau, passant la main à un nouveau président. La domiciliation de l'association est maintenant sur Archettes.

Je tiens à remercier les habitants pour leur accueil et leur sympathie à l'égard de nos véhicules mais également la municipalité pour la mise à disposition des divers équipements qui nous ont été nécessaires pendant ces 9 années.



Bruno LHOTE



CALENDRIER DES EVENEMENTS DE L'ANNEE

JANVIER 2015	25	Assemblée Générale de l'Amicale des Sapeurs Pompiers
FEVRIER	28	Carnaval organisé par l'Association Familiale Tendon - Faucompierre
MARS	14	Repas adultes organisé par l'Amicale Laïque
	21	Assemblée Générale de l'Association Maisons Paysannes
	28	Activité Jeux Vidéo organisée par le Conseil Municipal des Jeunes
AVRIL	4	Chasse aux œufs organisée par l'Amicale Laïque
	12	Repas des Aînés organisé par l'Association Familiale
	25	Concert de Michel Garnier à l'Eglise
MAI	8	Commémoration de la victoire du 8 mai 1945
	16	Groupement d'achat de fleurs organisé par l'Association Familiale
	30	Tournoi de pétanque et soirée cinéma plein air organisé par le Conseil Municipal des Jeunes
	31	Fête des mères par l'Association Familiale
JUN	13	Spectacle Chant et Country par les Gardoches
	14	Concert inaugural de l'orgue de l'Eglise
	20	Feux de la Saint Jean et repas organisé par l'amicale des Sapeurs Pompiers
	27	Fête de l'école
JUILLET	5	Repas des Chasseurs
	19	Fête du pain aux fruits et de l'artisanat organisée par l'Amicale Laïque
AOÛT	23	Vide-grenier organisé par l'Association Familiale
SEPTEMBRE	6	Messe au Maquis du Haut du Bois
	Date à définir	Sortie Association Familiale
OCTOBRE	Date à définir	Assemblée Générale de l'Amicale Laïque
NOVEMBRE	11	Commémoration de l'Armistice
	28	Sainte-barbe organisée par l'Amicale des Sapeurs Pompiers
DECEMBRE	4	Téléthon organisé par l'Amicale des Sapeurs Pompiers
	5	Fête de la Saint-Nicolas organisée par l'Association Familiale
	6	Repas des Aînés proposé par la commune
	24	Visite du Père-Noël aux Anciens par l'Amicale Laïque
JANVIER 2016	9	Assemblée Générale de l'Association Familiale
	1ère quinzaine	Sortie cinéma de l'Amicale Laïque